

Développement durable

R A P P O R T 2 0 2 5



Sommaire

Sommaire	1
Préambule	3
Axe 1 : Une ville requalifiée et durable	5
Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable	5
Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie	8
Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables	12
Défi 5 : Optimiser l'éclairage public	16
Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle	17
Défi 7 : Développer la place de la nature en ville	21
Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement	23
Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics	26
Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre	27
Défi 11 : Sensibiliser les Vaudaises et Vaudais aux enjeux de la transition écologique	30
Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites	34
Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux	34
Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire	38
Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité	38
Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire	39
Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers	39
Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé	40
Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie	41
Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous	41
Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée	43
Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale	43
Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie	46
Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination	47
Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville	49
Défi 21 : Piloter le Plan Climat Énergie Territorial	49
Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services	51
Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics	53
Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	54

Préambule

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » et son décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter **un rapport sur leur situation en matière de développement durable**, entendu comme une contribution aux cinq objectifs du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

En vue de structurer et piloter sa démarche en faveur du développement durable, la Ville a créé et déployé plusieurs outils stratégiques :

- **2015 : création d'un service environnement** ;
- **2017 : réalisation volontaire d'un premier bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, afin d'avoir une vision complète de l'empreinte climatique de la Ville et de définir les actions pour réduire ces émissions de GES ;
- **2019 : mise en place du Plan Climat Energie Territorial (PCET)**, projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique. Il vise à atteindre deux objectifs majeurs : l'atténuation, afin de limiter l'impact de la Ville sur le climat en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES), et l'adaptation, afin de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- **2025 : réalisation d'un second bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, afin d'évaluer les résultats du plan d'actions élaboré dans le PCET et de mettre à jour les actions. Les résultats de ce nouveau BEGES sont présentés et synthétisés dans ce rapport (page 47 et suivantes).

Ce rapport développement durable porte sur l'année 2025 et s'articule autour **des cinq grands axes de politiques publiques définis par le plan de mandat 2020-2026 de la Ville.**

À ces axes vient s'ajouter un sixième volet concernant les actions que la collectivité met en œuvre dans son fonctionnement et sa gouvernance, pour faire vivre en interne ces démarches de développement durable dans une démarche d'exemplarité.

Les actions, menées par la Ville sur ces cinq axes et ce sixième volet interne, sont présentées par grands défis qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

Enfin, chacune de ces actions fait écho aux **Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies**, qui couvrent dix-sept domaines d'action.



Ces actions sont parties intégrantes du Plan Climat Énergie Territorial de la Ville et valorisées dans le cadre de ce rapport développement durable via le pictogramme PCET (représenté ci-dessous).



Axe 1 : Une ville requalifiée et durable

En 2025, la Ville a poursuivi ses engagements afin de réduire son empreinte écologique et permettre aux habitants du territoire d'avoir accès à des services plus durables, dans un environnement plus sain et agréable.

Relevant des défis majeurs, comme construire les équipements nécessaires au quotidien des Vaudaises et Vaudais tout en réduisant ses émissions, la Ville a mis en place un plan d'actions sur des axes prioritaires comme la conception de ses équipements, la rénovation des bâtiments, la gestion de l'énergie, les mobilités, l'alimentation locale et durable, la présence de la nature en ville ou encore la préservation de sa biodiversité.

Effectué en 2025, le **bilan d'émissions de gaz à effet de serre** (BEGES - données 2024) permet de **piloter ces actions, d'identifier les postes les plus émetteurs et de limiter l'impact environnemental**.

Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable



La Maison du Projet et de la Création

En cours de réalisation, ce projet de 782 m² sera un **lieu d'information sur les projets urbains de la Ville et un lieu ressource pour les créateurs d'activités économiques**. Une salle d'exposition et des espaces de formation seront également proposés.

Situé à deux pas de l'Atelier Léonard-de-Vinci – Médiathèque maison de quartier, ce futur équipement accueillera l'équipe du Grand Projet de Ville et les associations spécialisées dans le secteur de l'entrepreneuriat.



Visualisation 3D de la future Maison du Projet

Cet équipement ambitionne d'être exemplaire en termes de qualité environnementale, via des choix constructifs ambitieux, comme :

- **Sa structure** : murs à ossature bois préfabriqués issu de filières locales (structure poteau poutre bois), bardage en bois brûlé permettant d'améliorer la résistance et la pérennité du bois de manière naturelle ;
- **Son isolation** : paille issue de filière locale, laine de bois, toiture ventilée et isolée pour un confort thermique.

Ce nouvel équipement ouvrira ses portes dès l'été 2026 aux habitants, associations et partenaires.

La Cité Campus Assia Djebbar

Lieu innovant ouvert sur la ville, dédié à la jeunesse, à la vie universitaire et aux projets collaboratifs, **la Cité Campus Assia Djebbar accueillera une extension de l'ENSAL** (École nationale supérieure d'architecture de Lyon) **ainsi que des projets portés par l'ENTPE** (Ecole nationale des travaux publics de l'Etat), **le Campus des Métiers et des Qualifications**, ou encore **la Direction Jeunesse et Vie étudiante de la Ville**.



Vue du projet de la Cité Campus Assia Djebbar

Sobre, fonctionnel, performant, durable et modulable, ce bâtiment de plus de 2000 m² est conçu pour minimiser son impact environnemental dans :

- **Sa conception** : une architecture bioclimatique axée sur la stratégie de protection solaire (ex. dépassée de toiture, brise-soleil oriental) ;
- **Sa structure** : une ossature en bois et des espaces faisant la part belle au végétal (toiture, patio central et noues végétalisées) ;
- **Son isolation** : des isolants bio-sourcés, une sur-isolation thermique, et une étanchéité à l'air ;
- **Ses énergies durables** : utilisation de sources d'énergies renouvelables, comme le chauffage urbain (principalement biomasse) ou la production photovoltaïque avec autoconsommation et revente du surplus.

La première poutre a été posée le 12 juin 2025 et le chantier devrait s'achever en février 2027.

L'école Odette Cartailhac



Rentrée scolaire – septembre 2025

Située entre l'allée du Textile et l'esplanade Tase, cette école compte **15 classes** (6 en maternelle et 9 en élémentaire), et comporte **des salles mutualisées** (ex. bibliothèque, pôle RASED - Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). D'une surface de près de 4000 m², son architecture vise à l'exemplarité en matière de qualité environnementale. **Ce bâtiment à énergie positive produit plus d'énergie qu'il n'en consomme** en s'appuyant sur :

- **Son énergie durable** : 240 m² de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation, permettant de couvrir les besoins en éclairage ;
- **Son isolation** : végétalisation partielle de la toiture, afin de favoriser une température agréable (régulation thermique) et la biodiversité, plancher chauffant et rafraîchissant, alimenté par un système de géothermie, pour assurer un confort intérieur.

La rénovation d'une partie de l'Hôtel de Ville



Hôtel de Ville – Novembre 2025

Cette rénovation vise à remplacer les anciennes façades en panneaux d'acier par de nouvelles façades respectant les normes de la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) et ainsi améliorer la performance énergétique globale. Ce projet, sans constituer une extension de la surface bâtie, a permis de réinvestir des locaux jusque-là partiellement aménagés et occupés.

Les travaux ont été finalisés au cours du deuxième semestre 2025.

Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments



La Ville dispose d'un patrimoine bâti de plus de 150 bâtiments. Parmi eux, une cinquantaine de sites ont une surface supérieure à 1000 m², représentant plus de 70 % de la surface du patrimoine bâti.

La Ville réalise chaque année de nombreuses opérations de rénovation de ses bâtiments, notamment pour accroître leur efficacité énergétique, tout en valorisant ces opérations via les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Les travaux d'isolation thermique



Groupe Scolaire Neruda

En 2025, **des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ont été réalisés sur les groupes scolaires Neruda et Makarenko.** La demande de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour ces deux opérations sera déposée en 2026, conformément au calendrier de réalisation et de transmission des pièces justificatives.

L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans la continuité **du programme communal d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments**, permettant de réduire les consommations d'énergie tout en mobilisant des financements externes. La Ville rénove également les équipements techniques de ces bâtiments afin de réduire leur empreinte écologique.

Les Certificats d'Économie d'Énergie

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sont un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie à financer des actions et des travaux en faveur des économies d'énergie.

En 2025, la Ville a ainsi perçu **80 080,08 € de recettes via le dispositif CEE, correspondant aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) réalisés en 2024 sur l'école Federico Garcia Lorca et ceux réalisés en 2023 sur le groupe scolaire Courcelles (maternelle et élémentaire).**

Plusieurs nouveaux dossiers ont été déposés ou mis en vente en 2025, concernant **des opérations d'ITE réalisées en 2024** (gymnase Wallon, école maternelle Lorca, gymnase des Noirettes et gymnase Aubert) ou encore les travaux de rénovation de l'éclairage extérieur (éclairage public Sauveteurs Cervelières, relanternage Salvador Allende). Ces dossiers sont encore en cours de validation ou de vente auprès du Pôle National des certificats d'économies d'énergie (PNCEE) et feront l'objet de recettes complémentaires une fois finalisés.

INFOS CLÉS

2 bâtiments isolés / rénovés

6 dossiers CEE déposés

80 080 € de recettes collectées

Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie



Le plan d'efficacité énergétique

La Ville de Vaulx-en-Velin a engagé en 2022 la réalisation d'un plan d'efficacité énergétique d'une durée de deux ans (2022-2024), afin de répondre à la fois aux enjeux écologiques et financiers (hausse des coûts de l'énergie). Ce plan, élaboré en concertation avec l'ensemble des services, visait une réduction de 10 % de la consommation énergétique de la commune en adaptant les mesures aux spécificités de chaque bâtiment et de leurs usagers.

Le bilan de ce Plan d'efficacité énergétique a été réalisé en mai 2025, des données recensées et des tendances globales identifiées sur les années 2022-2023 ; 2023-2024.

On constate que **les objectifs sont atteints pour les consommations énergétiques liées au chauffage urbain** (-10,7% entre 2022 et 2024) et **presque atteints pour la consommation électrique de l'éclairage public** (-7%).

La consommation électrique des bâtiments diminue pour sa part de 1%. Ce résultat s'explique notamment par la remise en service d'anciens éclairages et bâtiments, qui ne fonctionnaient pas en 2022 (voir tableaux des consommations page suivante).

INFOS CLÉS

Données bilan 2022-2024 :

-7 % de conso électrique (Eclairage public)

-1 % de conso électrique (bâtiment)

Données bilan 2023-2024 :

-8 % de conso électrique (Eclairage public)

+6 % de conso électrique (bâtiment, reprise d'activité en 2024)

-4 % chauffage urbain

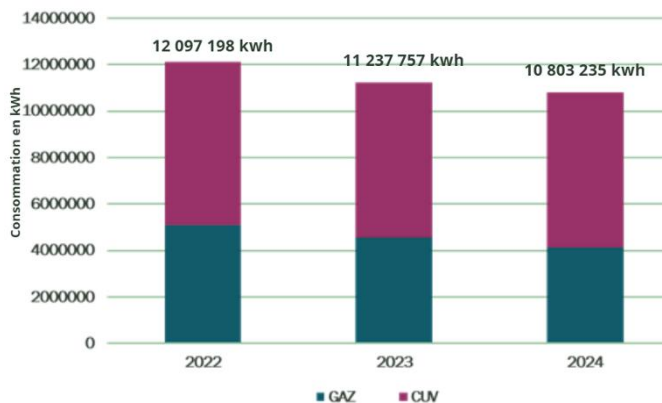
INFOS CLÉS

Données 2017-2024

-23 % d'empreinte carbone énergétique de la Ville



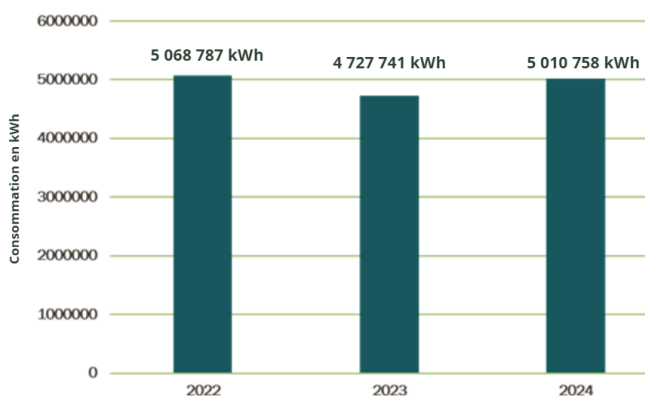
Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre une diminution des émissions pondérées de la surface totale de patrimoine communal de 50 kg à 47 kg de CO₂e par m², soit une baisse de 6 % entre 2017 et 2024. L'empreinte carbone énergétique de la Ville a ainsi baissé de près de 23 % entre 2017 et 2024.

GAZ et CUV (CHAUFFAGE URBAIN) – Comparaison 2022/2024 à météo et surface égales

Baisse de -10.7 % des consommations

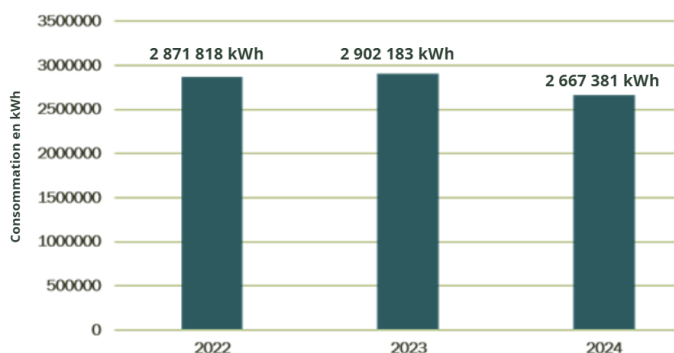
Objectif 2024 : ATTEINT

La consommation de chauffage (gaz et CUV) a diminué de 7,1 % entre 2022 et 2023, puis de 3,8 % entre 2023 et 2024, soit une réduction totale de 10,7 % sur deux ans, à météo égale. Cette baisse s'explique par un ajustement de la température de base dans les locaux, la sensibilisation des agents au coût de l'énergie, la coupe du chauffage dans les écoles pendant les vacances scolaires ainsi que les travaux d'isolation des bâtiments.

Electricité – évolution des consommations entre 2022 et 2024

Baisse de -1,1 % des consommations

La consommation d'électricité a diminué de 7 % entre 2022 et 2023, puis augmenté de 6 % entre 2023 et 2024. Cette hausse s'explique par le passage du stade Jomard à un fonctionnement intégralement en convecteurs électriques en 2024 et la reprise d'une activité complète sur certains sites au cours de l'année 2024.

Electricité éclairage public – évolution des consommations entre 2022 et 2024

Baisse de -7,1 % des consommations

Entre 2022 et 2023, on constate une légère hausse de 1 %, qui est due à la remise en service d'anciens éclairages hors service ainsi que l'ajout de nouveaux points lumineux d'éclairage public. La diminution globale constatée entre 2022 et 2024 reflète la poursuite des efforts de modernisation et d'optimisation du parc d'éclairage public, notamment via la mise en place de la campagne de relamping (LED) des points lumineux de la ville.

Le suivi de la consommation des fluides

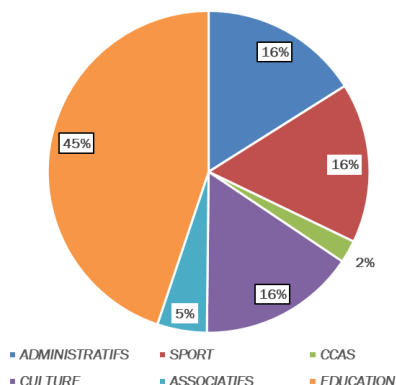
L'outil de suivi de consommation des fluides présente **les consommations d'électricité, de gaz, de chauffage urbain et d'eau des bâtiments municipaux et de l'éclairage public**. Actualisé avec les données disponibles, il est partagé avec l'ensemble des agents en charge du pilotage des équipements. Les consommations d'énergie peuvent être consultées par les équipes, en kilowatt-heure et en euros, et sont présentées :

- Mensuellement sur l'année en cours, avec une analyse permettant de comparer à l'objectif ciblé ;
- Annuellement, avec une rétrospective depuis 2011.

Le suivi des consommations annuelles permet d'évaluer l'atteinte d'objectifs préalablement fixés. Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avait notamment défini un premier objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie en 2020 par rapport à l'année de référence de 2016. **Cet objectif a été atteint**. Il s'agit également de suivre l'avancée dans l'atteinte d'objectifs en cours, à savoir :

- **L'objectif de réduction de 10 % à fin 2024** des consommations (en kWh), par rapport à l'année 2022, dans le cadre du Plan d'Efficacité Énergétique ;
- **Les objectifs de réduction de 40 % à fin 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, des consommations (en kWh)** des bâtiments assujettis dans le cadre de la loi ELAN et de son décret tertiaire (Éco Énergie Tertiaire¹).

Ce suivi permet d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de repérer les dérives et de cibler les futures actions (régulation, rénovation, changements d'usage). Il constitue un levier central pour assurer la progression vers les objectifs du Décret Tertiaire, visant une réduction de -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050.



Répartition de la consommation d'électricité par type d'usage des bâtiments et évolution de la consommation entre 2022 et 2024 à surface égale

Bâtiments	Écart en %	En kWh
Administratifs	+0,6	+8 930
Sport	-15,1	-133 038
CCAS	-33,9	-215 790
Culture	+25,0	+295 130
Association	-17,9	-1 106 285
Éducation	-8,7	-142 910

INFOS CLÉS

- 1** outil de suivi élec, gaz, réseau de chaleur urbain (RCU), eau
- 106** équipements suivis
- 43** sites assujettis au décret tertiaire (soit 74 bâtiments)

¹Obligation réglementaire Éco Énergie Tertiaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/eco-energie-tertiaire-eet>

Accompagnement par le SIGERLy sur l'atteinte des objectifs Éco Énergie Tertiaire (EET)

La Ville est accompagnée par le SIGERLy, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, dans la poursuite des objectifs progressifs fixés par le décret tertiaire (article 175 de la loi Élan). Ce décret impose **une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire** afin de lutter contre le changement climatique.

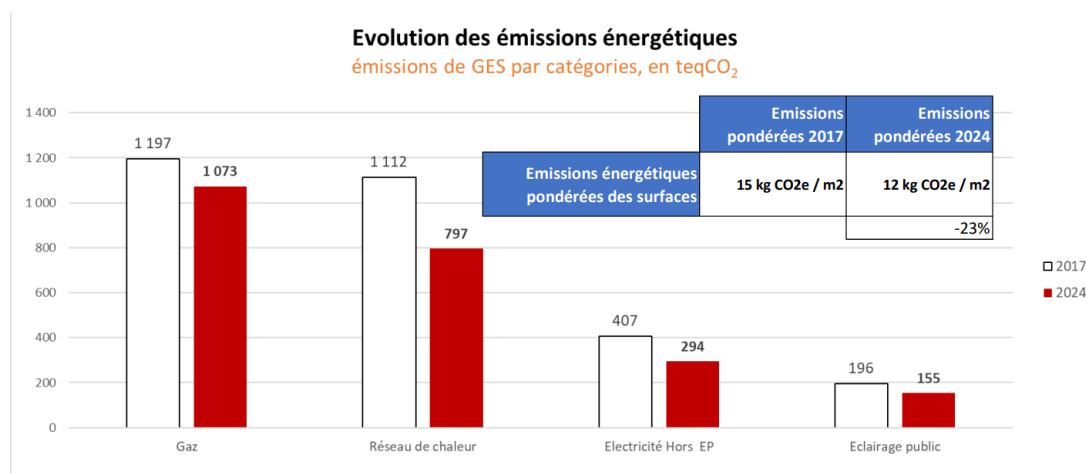
74 bâtiments municipaux assujettis ont pu être recensés (43 sites), représentant plus de 70 % de la surface du patrimoine bâti de la Ville. Cela justifie l'attention particulière apportée et témoigne des enjeux d'économies d'énergie et de décarbonation associés à ces bâtiments.

Avec l'aide du SIGERLy, les données de consommation de 2020 à 2023 associées à ces bâtiments ont été collectées pour être rentrées sur la plateforme de l'ADEME OPERAT². Cette plateforme est un outil de déclaration et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire. Une année de référence, choisie entre 2010 et 2019, a été définie pour chaque bâtiment pour fixer des objectifs de réduction par bâtiment et renforcer le suivi déjà existant.

Des émissions énergétiques en diminution dans le BEGES

Les différentes actions engagées par la Ville pour mieux gérer ses consommations énergétiques ont abouti à **une diminution globale de la consommation énergétique de la Ville**. Une diminution notable puisque, à la même période, **de nouveaux bâtiments dédiés au service des Vaudaises et Vaudais** ont ouvert leurs portes.

En 2026, ces actions se poursuivront, en développant les énergies renouvelables (ex. panneaux photovoltaïques) ou en travaillant sur le relamping des espaces publics.



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre une diminution des émissions de GES liées aux émissions énergétiques de 23 %, avec une baisse d'émissions par mètre carré de 15 à 12 kg CO₂e du patrimoine communal.

Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables



Favoriser les énergies renouvelables dans le fonctionnement

Dans une démarche d'exemplarité, la Ville maximise **son recours aux énergies renouvelables dans son fonctionnement**.

Cette volonté repose notamment sur la production d'électricité grâce **aux panneaux photovoltaïques installés systématiquement sur les nouveaux projets** qui le permettent, et **le raccordement d'une trentaine de bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain (RCU)**.

4 équipements bénéficient également depuis déjà plusieurs années **d'un contrat d'achat d'électricité garantie 100 % d'origine renouvelable** : le Planétarium, les groupes scolaires Croizat, Grandclément et Wallon.

INFOS CLÉS

41,6 % de la consommation des services couvertes par des énergies renouvelables par le biais du chauffage urbain.

31 sites municipaux raccordés au RCU

Un chauffage urbain économique et écologique

Que ce soit pour les particuliers ou les bâtiments publics, **le chauffage urbain de la Grande Île représente une solution économique et écologique**.

- **Économique** : son coût annuel pour un logement type est le plus faible des différents modes de chauffage ;
- **Écologique** : la part de la biomasse dans le mix de la chaufferie urbaine est majoritaire (70 %). La chaufferie brûle du combustible bois composé de plaquettes forestières et de broyat produit dans un rayon de moins de 200 km, un site de production étant localisé à Vaulx-en-Velin. Ce combustible est issu de filière durable.



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre une diminution des émissions liées au réseau de chauffage urbain de 1112 à 797 tonnes de CO₂e entre 2017 et 2024, soit une diminution de 28,3 %.

INFOS CLÉS

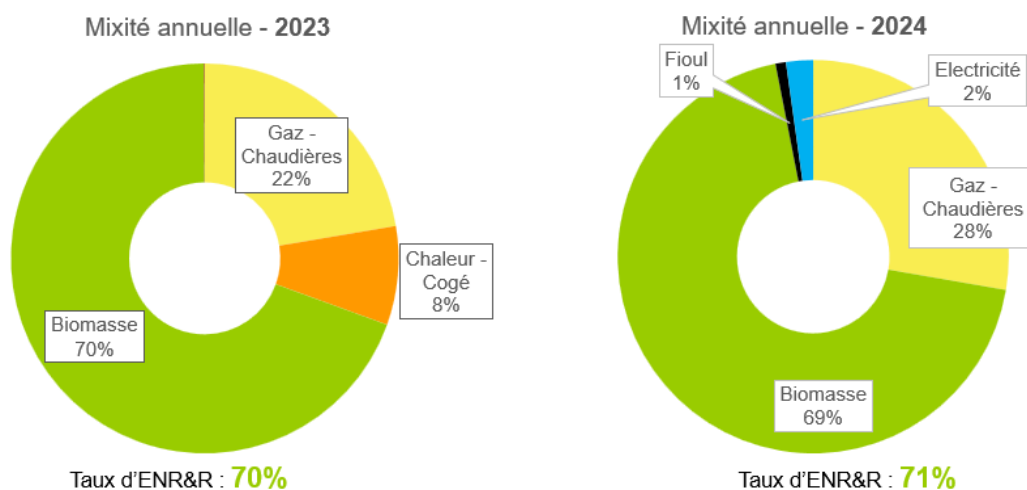
9700 équivalents logements concernés

42 % chez les bailleurs sociaux

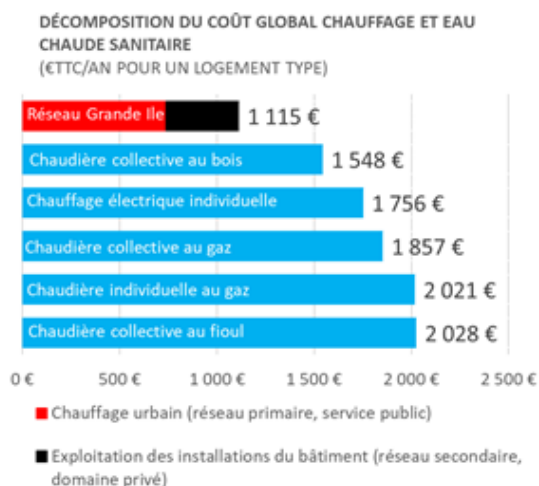
21 % en copropriétés

37 % bâtiments tertiaires et éducation

Le comité des usagers du réseau de chauffage urbain s'est également réuni comme chaque année en 2025 pour faire le point sur les données de consommation de l'année précédente, les actualités et son développement futur.



Mixité énergétique du réseau en 2023 et 2024
 Comité annuel des usagers du réseau Grande-Île



Comparaison du coût des différents modes de chauffage
 (€TTC par an pour un logement type)

La future Chaufferie du Carré de Soie

En parallèle, la Métropole de Lyon, en partenariat avec le délégataire Dalkia, a réalisé les travaux d'extension du réseau de chaleur urbain dans le secteur du Carré de Soie jusqu'à l'emplacement de la nouvelle chaufferie. Infrastructure majeure pour moderniser et décarboner le chauffage de la Métropole de Lyon, celle-ci sera située au Sud de la Ville, le long du boulevard des Droits de l'Homme, et prévoit une puissance de 50 MW pour une production annuelle prévue de 180 GWh.

Cette chaufferie permettra d'augmenter la part de l'énergie renouvelable et locale dans le réseau de chaleur à 72 %. Du fait de son implantation, elle pourra en particulier alimenter les nouveaux bâtiments de Carré de Soie, ainsi que les utilisateurs, publics comme privés, souhaitant s'y raccorder.

Dans le cadre de l'installation de cette nouvelle chaufferie urbaine du Carré de soie, la Ville a organisé **une réunion d'échanges entre les habitants et le maître d'ouvrage (Métropole de Lyon), le concessionnaire (ELM-Dalkia), et des scientifiques**, sur l'enjeu de la qualité de l'air. La Ville a notamment fait intervenir ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'une chercheuse de l'Institut des Géosciences de l'Environnement. Les échanges ont permis d'apporter des réponses aux habitants sur le fonctionnement de la chaufferie et de pousser le concessionnaire et le maître d'ouvrage à mettre en œuvre un suivi de la qualité de l'air.

Une nouvelle réunion a eu lieu en décembre 2025 pour que la Métropole et ELM-Dalkia puissent apporter des réponses complémentaires aux interrogations formulées par les habitants sur les mesures des pollutions réglementaires et supplémentaires. Lors de cette réunion, ont également été abordés la mise en place du comité de suivi des riverains, validée en juillet 2025, ou l'état d'avancée du projet.

Les travaux ont démarré en 2025, la livraison est prévue au premier trimestre 2027.

Le photovoltaïque en développement



Panneaux photovoltaïques de la Ville
 © Dalila Bouguelmouna

La Ville continue le développement du photovoltaïque sur son patrimoine communal, avec désormais cinq bâtiments équipés : l'Atelier Léonard de Vinci, les groupes scolaires René-Beauverie et Katherine Johnson, le groupe scolaire Federico Garcia Lorca via la coopérative citoyenne Un Deux Toits Soleil ou encore le groupe scolaire Cartailhac qui a vu sa mise en service en 2025.

Chaque installation possède un mode de gestion adapté. L'autoconsommation permet de réduire la facture énergétique ou de revendre d'électricité pour générer des recettes pour la collectivité.

En 2024, la production photovoltaïque totale issue des installations municipales s'élève à 228 494 kWh, représentant 1,3 % des consommations énergétiques globales du patrimoine (18 481 374 kWh toutes énergies confondues). Cela représente une émission de 11,7 tonnes de CO₂e, soit l'équivalent de 53 552 kilomètres parcourus en voiture thermique.

En 2025, la Ville a renforcé son engagement en faveur de la production locale d'énergie renouvelable avec :

- **La mise en service des panneaux photovoltaïques du groupe scolaire Cartailhac**, portant la surface totale installée à 1 734 m² pour 4 sites ;
- **L'accompagnement de la Métropole de Lyon dans la solarisation des parkings**, notamment celui du Pré de l'Herpe, qui sera réhabilité et équipé d'ombrières photovoltaïques dans le cadre de la loi APER.

Grâce à ces nouveaux projets, la Ville poursuit son objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation municipale, tout en réduisant la facture énergétique et l'empreinte carbone du territoire.

Production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine Ville et émissions de GES évitées correspondantes

Site	Modalités	Production	GES évitées
MMQ	Auto consommation	19 333 kWh	0,497 t CO2e
GS Johnson	Revente EDF OA	125 081 kWh	3,215 t CO2e
Equiperment Beauverie	Revente EDF OA	58 855 kWh	1,513 t CO2e
GS Lorca	Convention	23 218 kWh	0,597 t CO2e



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre que la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de Ville a permis **d'éviter 5 822 tonnes d'émissions de CO₂e**, soit l'équivalent de 90 945 heures de streaming vidéo ou encore de 60 allers-retours en voiture électrique entre Vaulx-en-Velin et Paris.

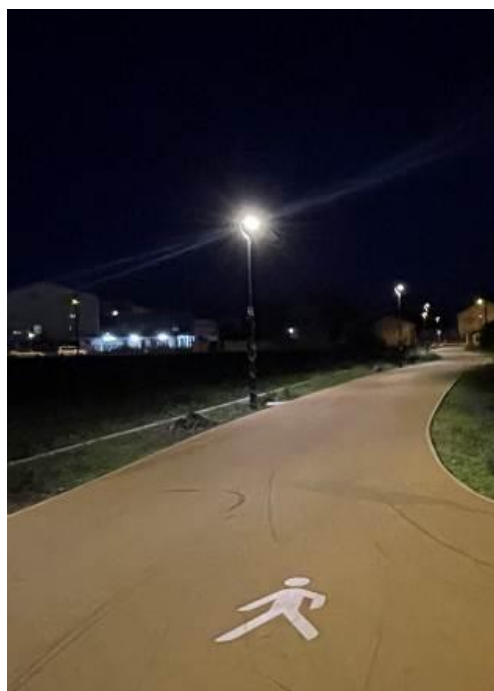
INFOS CLÉS

5 bâtiments équipés

1 734 m² de panneaux en service

228 494 kWh produits en 2024

Défi 5 : Optimiser l'éclairage public



Rue Marguerite Yourcenar
 © Kamel Hamidat

La Ville poursuit sa stratégie de modernisation des équipements et d'économie d'énergie par le passage en LED des points lumineux.

En fin d'année 2025, 25 % du patrimoine de l'éclairage public est en LED (soit 1 600 points lumineux).

La télégestion continue également de se déployer sur le territoire. La Ville a mis en place, pour la première fois, des candélabres avec détection de présence (rue Marguerite Yourcenar).

Plusieurs chantiers en cours sur l'espace public (tramway T9, ZAC du Mas du taureau, BHNS, avenue De Gaulle) intègrent une composante de rénovation de l'éclairage public.

La consommation de l'électricité de l'éclairage public a diminué de 8 % par rapport à l'année précédente.

INFOS CLÉS

6 629 points lumineux totaux

1600 points lumineux en LED

25 % de foyers LED



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre une diminution des émissions liées à l'éclairage public de 196 à 155 tonnes de CO₂e entre 2017 et 2024, soit une diminution de 20,9 %.

Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



À Vaulx-en-Velin, l'offre de mobilité évolue fortement en 2025. Tramways comme bus se développent pour permettre aux Vaudaises et Vaudais d'adopter des moyens de transport plus écologiques et économiques. Parmi les projets majeurs en cours ou déployés cette année, on notera **les tramways T9 et T8, le TB12 et le C200**. Le vélo poursuit aussi son développement, avec **les Voies Lyonnaises** ou encore **les nouvelles offres du Velo'v** sur le territoire.

Même si les émissions issues des déplacements des agents de la Ville sont en diminution, les trajets domicile-travail des agents restent un des principaux postes émetteurs identifiés dans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2025 de la Ville.

Le développement de l'offre présentée ci-dessous devrait permettre une évolution positive sur ce poste dans les années à venir.

Extension du réseau de transports en commun

La ligne T9



Pose du premier rail du tramway T9 (© L. Cerino)

L'année 2025 a été marquée par l'avancée significative des travaux du tramway T9, future ligne reliant le pôle d'échanges multimodal de Vaulx-en-Velin La Soie à Charpenne, avec neuf arrêts prévus sur le territoire Vaudais. Cette ligne facilitera les déplacements, en reliant le Sud et le Nord de Vaulx-en-Velin, et en connectant les campus de La Doua à Villeurbanne et les pôles de formation et d'enseignement supérieur de Vaulx-en-Velin.

Un moment fort de l'année a été la première pose du rail au Mas du Taureau, le 10 février 2025, symbole concret de la progression du chantier. Cet événement a rassemblé les habitants, les équipes du SYTRAL Mobilités et les agents de la Ville.

Les travaux se poursuivent dans les différents secteurs de la commune, en vue d'une mise en service début 2027.

La ligne T8

Autre projet majeur de mobilité sur le territoire Vaudais, la future ligne T8 permettra à terme de relier en environ 22 minutes le pôle d'échanges multimodal de Vaulx-en-Velin La Soie à la gare de Vénissieux. En 2025, le projet a franchi une nouvelle étape avec le lancement des concertations publiques T8, qui se sont tenues jusqu'au 10 octobre 2025.

SYTRAL Mobilités a proposé des stands mobiles, des ateliers participatifs et des balades urbaines (à pied, à vélo, sur le thème de l'accessibilité) afin d'impliquer les habitants dans ce projet.

Le 9 octobre 2025, un forum de restitution organisé en visioconférence a permis de présenter la synthèse des contributions, de revenir sur le déroulement de la concertation et d'annoncer les prochaines étapes du projet.

Le TB12, le Bus à Haut Niveau de Service

La ligne de Bus à Haut Niveau de Service Part-Dieu <> Sept Chemins desservira le 3e arrondissement de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron. Cette ligne de bus dispose d'une performance équivalente à celle d'un tramway grâce à la priorité aux feux et à la voie de circulation réservée. Dotée d'une fréquence horaire importante (toutes les 7 minutes en heure de pointe), cette ligne permettra de rallier Les Sept Chemins à La Part-Dieu en 25 minutes. Le TB12 viendra renforcer l'offre de transport en commun sur les axes structurants de la commune.

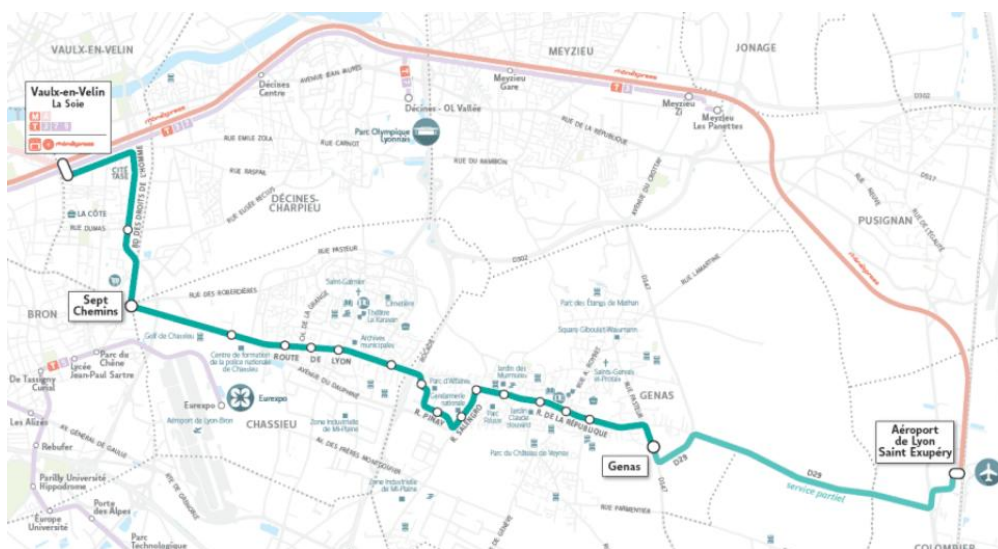
Les études et concertations se poursuivent autour de ce projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).



© SYTRAL : Tracé BHNS

Le C200, la ligne de bus de l'Est Lyonnais

Mise en service en septembre 2025, la ligne de l'Est Lyonnais relie Vaulx-en-Velin La Soie à la plateforme aéroportuaire de Saint-Exupéry en desservant Sept Chemins, Chassieu et Genas. Cette desserte est assurée par des bus alimentés au gaz naturel GNV et permet de réduire le trafic automobile. Des aménagements sont déployés pour les piétons et les cyclistes le long de la ligne.



© SYTRAL : Tracé C200

Autres évolutions notables en termes de mobilité

La ligne C3 a été réorganisée et scindée en deux lignes distinctes : C3 et TB11 (Trambus). Cette modification, mise en œuvre par SYTRAL Mobilités, vise à améliorer la régularité du service et à mieux desservir les différents pôles de déplacement de la métropole. Cette nouvelle configuration permet une répartition plus équilibrée du trafic et une meilleure connexion avec les autres lignes fortes du réseau.

Parallèlement, la Ville de Vaulx-en-Velin a apporté son soutien à la signature d'une convention mobilité entre l'association Vaulx-en-Velin Entreprises (VVE) et la Métropole de Lyon. La convention, signée à l'Hôtel de Ville le 18 juillet 2025, a pour objectif de favoriser les mobilités durables dans la zone d'activités en accompagnant les entreprises et les salariés vers des pratiques de déplacement plus responsables.

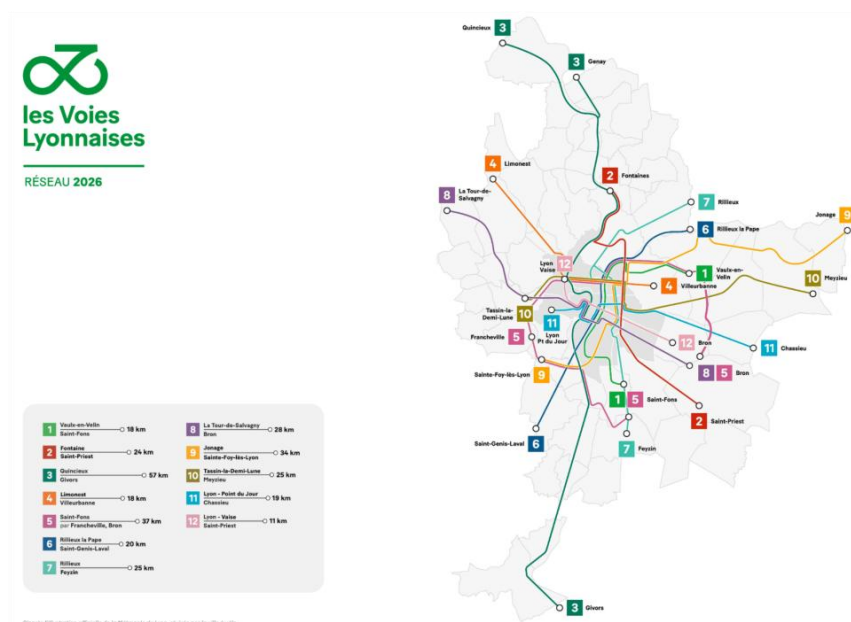
Un territoire propice au développement du vélo

En 2025, l'offre à destination des cyclistes se développe sur le territoire, qu'il s'agisse des projets de Voies Lyonnaises ou du développement de l'offre de vélo en location à destination des habitants (Velo'v, Free Velo'v).

Les travaux de la Ville intègrent également la mise en place de nouveaux aménagements cyclables. Dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau, la totalité des voiries créées ou requalifiées comporteront des aménagements cyclables et des aménagements piétons confortables qui viendront renforcer encore ce maillage.

Les Voies Lyonnaises

Pensées comme un réseau de transport en commun, les 12 lignes cyclables des Voies Lyonnaises traverseront certaines communes de la métropole, faisant le lien entre la périphérie et le centre-ville de Lyon. Un véritable maillage dont l'objectif est de proposer des déplacements à vélo adaptés et sécurisés. Plusieurs voies passeront par Vaulx-en-Velin (voir plan du réseau ci-dessous).



Avec 44 km d'aménagements cyclables, le territoire Vaudais se prête bien à l'usage du vélo. Ce réseau s'étend avec les travaux en cours des Voies Lyonnaises n°1 (Vaulx-en-Velin – Saint-Fons), n°5 (Villeurbanne – Bron), n°9 (Villeurbanne – Jonage) et n°10 (le long de l'avenue des Canuts).

Ces voies lyonnaises ainsi que les nombreux projets liés au développement des lignes de transport comme le T9 ou le BHNS permettront la création ou la requalification d'aménagements cyclables de qualité, maillés et reliés aux communes alentours.

En mai 2025, un nouveau tronçon de la Voie Lyonnaise 9 a été inauguré entre les Puces du Canal (Villeurbanne) et le Grand Parc Miribel-Jonage. Sur une distance de 17 kilomètres, la Voie Lyonnaise 9 améliore l'accès à vélo au Grand Parc avec un trajet désormais plus agréable et plus sécurisé.

INFOS CLÉS

4 voies lyonnaises projetées

15 km créés ou requalifiés à terme via les projets Voies Lyonnaises et le BHNS

Les stations Vélo'v

Au Sud comme au Nord de la Ville, de nombreuses stations Velo'v permettent aux habitants de louer des vélos en libre-service dans l'espace public.

Depuis 2025, les stations Velo'v de Vaulx-en-Velin proposent des vélos électriques aux habitants, facilitant ainsi l'usage de ce mode de mobilité sur de plus longues distances, tout en réduisant l'effort physique nécessaire.

Annoncées en juin 2025, de nouvelles stations Velo'v sont prévues pour Vaulx-en-Velin, place Robert Badinter, au PUP Gimenez (Projet Urbain Partenarial) et à la Grappinière.

Les Free-Velo'v

Pour les habitants et étudiants de 14 à 25 ans, la Métropole permet d'emprunter gratuitement des vélos. Les jeunes Vaudaises et Vaudais peuvent bénéficier de ce service. L'équipe de Free-Velo'v s'est déplacée en novembre 2025 sur le campus de l'ENTPE afin que les habitants et étudiants de Vaulx-en-Velin puissent récupérer leur vélo ou s'informer sur ce dispositif.

Défi 7 : Développer la place de la nature en ville



La place de la nature en ville est un élément essentiel de la transition écologique, que ce soit pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'air ou tout simplement permettre aux habitants de profiter d'espaces partagés agréables et vivants.

Sur le territoire Vaudais, de nombreux projets en cours ou réalisés ont pour objectif de redonner sa place au végétal et à la biodiversité dans le quotidien des habitants, comme le nouvel aménagement de la place de la Nation ou le nouveau parvis de l'atelier Léonard-de-Vinci. Des projets comme la restauration et la découverte de la Rize ou encore « une naissance, un arbre » visent également à améliorer la présence du vivant en ville, que ce soit près du cours d'eau de la Rize ou dans les différents quartiers de Vaulx-en-Velin.

Penser les aménagements pour favoriser la nature en ville

Place de la Nation



Renaturation de la place de la Nation (© Laurent Cerino)

Le nouvel aménagement de la place s'inscrit dans la volonté de rendre plus attrayante cette place emblématique de Vaulx-en-Velin. Ce projet vise à transformer la place en un espace accueillant, convivial et frais, grâce à la plantation d'arbres déployant une canopée généreuse, à l'amélioration de l'éclairage public, l'installation de nouveaux mobiliers urbains et la création d'aménagements favorisant les cheminements piétons.

La transformation de cet espace est portée conjointement par la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin. Elle contribue à

l'atténuation de l'îlot de chaleur du centre-ville, par une présence végétale renforcée, constituée d'arbres de grande hauteur, qui dispenseront ombrage et fraîcheur à l'âge adulte. Arbustes et plantes vivaces contribueront aussi à l'accueil de la biodiversité et la désimperméabilisation des sols.

Projet de restauration et de découverte de la Rize

Dans le cadre du projet de confortement du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin, la Ville et la Métropole portent **le projet de restauration et de découverte de la Rize sous la zone industrielle** (section actuellement busée). Des études sont en cours sur ce sujet.

Au-delà de ce secteur découvert, la création d'un nouveau chenal sur le secteur du parc de la Rize est également prévue pour **créer des habitats diversifiés et rendre ce cours d'eau plus accessible aux habitants**. Les travaux sur ces portions débuteront fin 2026.



Aperçu des aménagements possibles sur le secteur Parc de la Rize (© Dynamique Hydro)

Dans le prolongement de la concertation citoyenne [Resteau'Débat](#), la Ville accompagne les habitants et le conseil de quartier au sein d'une « commission Rize ». Celle-ci organise des balades découvertes et des actions de nettoyage.

Une naissance, un arbre



Une naissance, un arbre
 (© Laurent Cerino)

L'opération « Une naissance, un arbre » célèbre la venue au monde de chaque enfant né à partir de 2022 et résidant à Vaulx-en-Velin, tout en agissant **pour préserver la biodiversité et rendre la ville plus agréable**. Devant chaque arbre planté par la Ville, une plaque est apposée indiquant son essence, ainsi que le prénom et la date de naissance de l'enfant qui parraine l'arbre.

Le dispositif gagne en popularité avec des demandes de parrainages et marrainage croissantes (+ 14% entre 2024 et 2025).

INFOS CLÉS

59 marrainages et parrainages en 2024

67 marrainages et parrainages en 2025

Le parvis de l'Atelier Léonard-de-Vinci - ZAC du Mas-du-Taureau

Dans le cadre de ce projet majeur de renouvellement urbain du territoire, **la pose de la première pierre du parvis de l'Atelier Léonard de Vinci a eu lieu en mai 2025**.

Dans la continuité de la nouvelle médiathèque maison de quartier, ce parvis préfigure **la création d'un parc de 2 hectares aménagé en cœur de quartier et comprenant des jardins familiaux**. Les arbres existants sont préservés et d'autres seront plantés.

Le parvis de l'Atelier Léonard-de-Vinci sera livré début 2026.

La pépinière, livrée en 2022 sur une surface de 2 000 m² et abritant 364 arbres et arbustes répartis en neuf essences différentes, a accueilli en octobre 2025 son dernier atelier consacré à la mise en motte des arbres en vue de leur transplantation. Les arbres et arbustes sont prêts à rejoindre leurs emplacements définitifs, notamment sur le parking triangle, le long du mail Jean-Jaurès et sur le futur parvis de l'Atelier Léonard de Vinci.



Futur parvis de l'atelier Léonard-de-Vinci
 (© Agence TER - SERL)

Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement



L'agriculture, et en particulier le maraîchage, font parties intégrantes de l'histoire du territoire Vaudais et en constituent même son patrimoine avec le célèbre cardon de Vaulx-en-Velin. L'activité agricole demeure présente sur la commune puisque **240 hectares** au Nord-Est du territoire communal sont classés en zone agricole (11 % du territoire) et sont exploités par **une dizaine d'agriculteurs, maraîchers ou céréaliculteurs** dont la plupart ont leur siège d'exploitation sur la commune.

La Ville contribue au maintien et au développement de cette activité à travers sa participation aux associations professionnelles (AFR, ASA) et aux partenariats avec la Métropole, la SAFER et la Chambre d'Agriculture (projet Terres du Velin).

Pour répondre aux enjeux alimentaires, elle favorise le développement de l'agriculture sur son territoire, via **le développement d'un projet d'agriculture urbaine**, le continuum de la Grande île, **l'extension de la surface inscrite au périmètre de la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP)** ou encore **l'enrichissement de son offre de jardins familiaux et partagés** à destination des habitants. Développé par la Métropole, un espace test a également été inauguré à Vaulx-en-Velin pour accompagner les porteurs de projets agricoles.

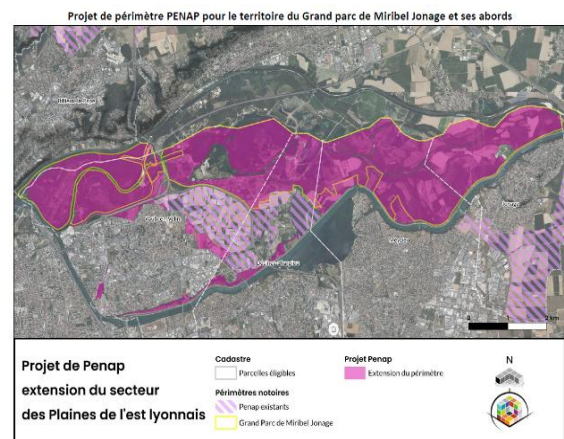
L'ensemble de ces projets vise soutenir et **développer des solutions locales en faveur d'une alimentation durable** à destination des habitants du territoire.

Développer et pérenniser l'agriculture locale

La Ville favorise le développement de l'agriculture sur son territoire.

En ce sens, elle a proposé d'étendre de 69 hectares (45 Ha en zone Agricole et 24 Ha en zone Naturelle) la surface inscrite au périmètre PENAP. La surface totale de ce périmètre sera donc de 249 hectares.

Ce classement permet de figer la vocation agricole et naturelle de ces terrains et, via un programme d'actions métropolitain, de soutenir des projets en faveur de l'activité agricole et de la préservation des ressources.



© Métropole de Lyon & Urba-Lyon

La Ville continue d'assurer l'administration de l'Association foncière de Remembrement de Vaulx-en-Velin et Décines qui réunit l'ensemble des propriétaires fonciers de la zone agricole. Les réunions permettent de structurer un dialogue avec les maraîchers et céréaliculteurs.

INFOS CLÉS

240 ha de zones agricoles

249 ha en PENAP

+ 45 ha en zone agricole (A) ;

+24 ha en zone naturelle (N)

Espace Test Agricole

L'Espace Test Agricole de la Métropole de Lyon a été **inauguré en 2025**.



Il s'organise autour de deux sites complémentaires qui permettent d'accompagner les porteurs de projet dans des conditions proches de celles d'une exploitation agricole.

Le premier site, rue Lamartine, regroupe les principales infrastructures nécessaires au bon déroulement des activités.

Le second site est consacré à la production agricole, avec des parcelles en plein champ, des serres, ainsi qu'un système d'irrigation adapté.

La Ville met à disposition **une parcelle de 6 hectares (ha)**.

INFOS CLÉS

6 ha mis à disposition pour l'espace test

3 jeunes agriculteurs installés

Le Continuum agricole de la Grande île

La Ville pilote ce projet d'agriculture urbaine, lauréat de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet mobilise plusieurs partenaires, dont la Métropole de Lyon qui met à disposition ses parcelles.

L'appel à manifestation d'intérêt publié en 2023 a permis d'identifier **un porteur de projet qui installera une exploitation maraîchère urbaine sur 1,8 hectares**, dont la production de légumes sera labellisée Agriculture Biologique.

Ce projet se structure en 4 axes majeurs :

- La mise en place d'une pépinière d'arbres et d'arbustes plantés dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau (créée et exploitée depuis 2023) ;
- Le réaménagement des jardins familiaux des Violettes, en vue de permettre aux habitants de disposer d'un potager pour leur propre consommation et de répondre à un besoin de nature en ville et de lien social ;
- L'aménagement dans le quartier du Mas du Taureau d'un point de vente en circuit court pour rendre accessible à tous des produits locaux et de saison ;
- L'installation d'une ferme urbaine dans le secteur des Violettes, avec une vocation essentiellement productive.

En 2025, les travaux d'aménagement des parcelles se sont poursuivis : dépollution, apport de terre et forage. Le maraîcher est en phase d'installation et de mobilisation des partenaires (dotation installation jeunes agriculteurs).

En marge du site Quartiers Fertiles, la Ville a facilité l'installation du **Booster de Saint-Jean**, qui exploitera **3 500 m²** en **maraîchage**.

INFOS CLÉS

1.9 ha mis à disposition du projet

1 maraîcher urbain en installation

Les jardins familiaux

La Ville gère 96 parcelles de jardins familiaux répartis sur 4 sites : Ecoï (56 parcelles), Thibaude (20), Violettes (12), Rize (8).

La demande sociale pour des jardins est importante : 76 personnes étaient en liste d'attente en début d'année 2025. La Ville a pu attribuer une parcelle à 12 nouvelles personnes en liste d'attente au cours de l'année.

Ces bénéficiaires cultivent souvent en famille ces parcelles.

En 2025, des travaux de rénovation des réseaux d'eau ont été menés afin de limiter les fuites et la déperdition d'eau.



Jardin familial, site d'Ecoï (© Fatiha Abbou)

INFOS CLÉS

10 424 m² de terrains

96 parcelles

94 personnes bénéficiaires

Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics



Depuis 2024, la Ville continue d'améliorer ses modes d'entretien des espaces verts afin de diminuer son impact environnemental lors de ses interventions en optimisant ses pratiques de gestion écologique et en utilisant des ressources éco-responsables.

Les nouvelles pratiques de gestion des espaces (ex. tonte différenciée, fauche tardive...) et l'utilisation locale des déchets verts (tonte, branchages coupés...) permettent d'éviter les émissions liées au transport, de soutenir la biodiversité et de favoriser un meilleur stockage des émissions par les végétaux. Ces nouvelles pratiques ont également l'avantage de réaliser des économies budgétaires.

Optimisation des pratiques de gestion écologique

La collectivité a fait **l'acquisition d'un broyeur de branches**, ce qui a permis la réduction du volume de rémanents végétaux (menus débris de bois) exportés vers une plateforme extérieure de gestion des déchets verts. Ainsi, le service Espaces Verts mesure une diminution de 5 à 10 tonnes de ces rémanents exportés. Cette diminution permet de réduire les coûts, aussi bien financiers qu'écologiques :

- Moins de frais de traitement par une entreprise extérieure ;
- Moins de déplacements nécessaires pour l'évacuation ;
- Moins d'achat de paillage pour les massifs arbustifs, les débris étant utilisés pour le paillage des végétaux.

En 2025, la collectivité a acquis **un broyeur à fléaux** (pour herbes hautes, broussailles...) afin de répondre à l'objectif d'augmentation des surfaces de prairies entretenues en fauche tardive. La Ville privilégie la gestion différenciée des espaces verts (laisser pousser l'herbe dans les espaces où les habitants ne circulent pas).



Broyeur à fléaux (© Julien Ducaroy)

Cette évolution contribue à lutter contre la sécheresse en période de canicule, à soutenir la biodiversité via la préservation des habitats (abeilles...), à favoriser un meilleur stockage des émissions de CO₂, ainsi qu'à adapter l'entretien aux spécificités de chaque site.

Renforcement des outils et ressources écoresponsables



Réservoirs d'eau pluviale
(© Julien Ducaroy)

En 2025, le service Espaces Verts a acquis un terreau porteur du label Écolabel pour les productions horticoles. Ce produit, issu du recyclage de matières organiques locales, remplace la tourbe, dont l'extraction a un impact important sur les milieux naturels.

Parallèlement, la Ville a engagé une action de valorisation des eaux de pluie au groupe scolaire Wallon. La réserve disponible (environ 30 000 m³) n'a pas pu être mobilisée pour les usages sanitaires (lavage des sols...) comme prévu initialement. Cette réserve d'eau non potable a donc été réorientée pour permettre le remplissage de cuves mobiles destinées à l'arrosage des espaces verts. Cette adaptation facilite l'usage d'une ressource déjà disponible sur site et contribue à limiter la consommation d'eau potable.

INFOS CLÉS

Tonnes de déchets verts traitées :

2023 : **92** tonnes

2024 : **82** tonnes

2025 : **78** tonnes

Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre



Lutter contre les dépôts sauvages

Véritable fléau avec de multiples impacts négatifs, que ce soit pour l'environnement, les finances publiques ou encore l'économie, les dépôts sauvages sont une difficulté récurrente rencontrée par les collectivités françaises. Afin de tenter d'endiguer ces incivilités qui polluent le quotidien des Vaudaises et Vaudais, la Ville continue à expérimenter de nouvelles mesures et à déployer des actions quotidiennes, qu'elles soient préventives, curatives ou répressives.

En zone maraîchère et sur la promenade Lénine, ce sont ainsi plus de **120 tonnes d'encombrants qui ont nécessité une intervention curative** (contre 95 tonnes en 2024), mobilisant aussi bien les ressources humaines que financières de la Ville.

Afin d'adresser et d'outiller sa lutte contre les dépôts sauvages, la Ville a décidé **d'installer des capteurs photographiques et d'instaurer, à partir d'octobre 2025, des amendes administratives**. Ces deux outils faciliteront la verbalisation de ces incivilités et devraient donc contribuer à réduire leur fréquence.

Par ailleurs, afin de favoriser les comportements de gestion responsable des déchets volumineux (meubles, appareils électroménagers...), la Ville a largement relayé sur ses canaux de communication le service gratuit, et sur rendez-vous, de collecte à domicile des encombrants de la Métropole de Lyon.

Le protoxyde d'azote, « nouveau » déchet, prend également une ampleur inédite quant aux quantités ramassées (bonbonnes vides et pleines) et a ses conséquences qui peuvent être dramatiques. Avec la Métropole de Lyon, une réflexion est engagée sur la manière d'intervenir pour la gestion du protoxyde d'azote.

Réduction et tri des déchets organiques

La Ville développe une politique de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri. Elle favorise notamment l'implantation de composteurs individuels et collectifs fournis par la Métropole.

En 2025, deux nouvelles bornes à compost, dites bornes « Dalim », ont été déployées. Elles s'ajoutent aux 106 bornes installées depuis 2024. Ces bornes ont pour but d'accueillir les biodéchets alimentaires de tous les habitants. Ces biodéchets peuvent par exemple être des épluchures, des restes de repas, du café, des coquilles d'œufs ou encore des produits alimentaires périmés.

Leur déploiement a été accompagné d'actions de sensibilisation menées par la Métropole, ainsi que de la distribution de kits de tri (bio-seaux et sachets kraft) inciter les Vaudaises et Vaudais à adopter ces pratiques. Ce déploiement a également permis à la Commission Communale d'Accessibilité d'identifier des axes d'amélioration en matière d'accessibilité, afin de garantir un usage par tous. En effet, certaines bornes peuvent présenter des contraintes d'utilisation pour les personnes en situation de handicap (utilisatrices de fauteuil roulant, de petite taille ou rencontrant des limitations fonctionnelles des membres supérieurs). La Commission Communale d'accessibilité a informé la Métropole, pour que celle-ci puisse remédier à ces difficultés d'accessibilité.

INFOS CLÉS

180 composteurs distribués

108 bornes Dalim déployées

890 foyers sensibilisés et plus de 266 kits distribués

156 tonnes de biodéchets collectés

Tri des déchets sur les marchés

Depuis mai 2024, la Ville a déployé **un dispositif de tri des déchets sur les marchés forains du Mas du Taureau et de l'Écoin Thibaude** afin d'encourager les commerçants non sédentaires à adopter de meilleures pratiques.

Des zones de tri dédiées aux cartons et aux autres déchets ont été installées, et des bacs de collecte des biodéchets sont distribués en début de marché. Ce dispositif est complété par **des actions de sensibilisation auprès des commerçants**, visant à garantir la qualité du tri.

Cette démarche contribue à des marchés plus propres et à la valorisation des déchets organiques et des emballages en carton issus des activités alimentaires.

Police de la publicité extérieure

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Métropole de Lyon exerce la compétence du pouvoir de police de la publicité. Cette réglementation a l'ambition d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les nuisances visuelles, de favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine culturel, et enfin de participer aux nécessaires efforts en matière de sobriété énergétique.

INFOS CLÉS

2024 : **1 747** supports dont 835 taxables

2025 : **1 632** supports dont 789 taxables

Une convention a été établie pour fixer les modalités de travail entre la Ville et la Métropole. En effet, la Ville demeure le point d'entrée pour les acteurs économiques et les dossiers d'autorisation de pose d'enseigne continuent d'être instruits par les services communaux.

Dans le cadre de cette obligation réglementaire, **la Ville a reçu une vingtaine de nouvelles demandes d'installation de dispositifs d'enseigne, pré-enseigne ou publicité**. Au total, on dénombre sur le territoire 1 632 supports (dont 1 494 enseignes) appartenant à 503 afficheurs différents. Le suivi de ces supports est important puisqu'environ la moitié d'entre eux sont soumis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Réduire le bruit du trafic aérien

La commune est située sous la zone d'envol et d'atterrissage de l'aérodrome de Lyon-Bron. Ce trafic est à l'origine de nuisances sonores pour les habitants. Pour réduire ces nuisances, la Ville siège au sein de **la Commission consultative pour l'environnement mise en place par les services de l'État et l'aérodrome de Bron**.

Dans ce cadre, la Ville a œuvré aux côtés des associations et des collectifs à **la mise en place d'une « charte de l'environnement » qui soit la plus contraignante possible pour les opérateurs d'aviation** (procédures de moindre bruit, restrictions horaires, service de médiation...). Cette charte a été révisée en février 2022.

Un comité de suivi de la charte environnement s'est réuni à deux reprises 2025. La station de mesure du bruit aéronautique positionnée sur le toit de la bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine, au sud de la commune, indique que 63 % des survols donnent lieu à un dépassement de 62 décibels (dB) et 48 % des survols dépassent les 65 dB.

Ces mesures montrent bien l'importance du phénomène. En effet, la recommandation de l'OMS est de « réduire les niveaux sonores produits par le trafic aérien à moins de 45 dB Lden, car un niveau sonore supérieur à cette valeur est associé à des effets néfastes sur la santé » (OMS, 2018). Le travail de concertation avec l'aérodrome de Lyon-Bron doit donc être continué et développé pour chercher des solutions afin de remédier à cette exposition au bruit des Vaudaises et Vaudais.

Limitier la propagation des chats errants par le dispositif chats libres



La Ville est engagée depuis 2017 dans une démarche de gestion des chats libres, en partenariat avec la SPA et l'association les Chats Libres Vaudais.

Cette démarche consiste à **capturer les chats errants afin de les identifier, de les stériliser puis de les relâcher**. Ce procédé permet de réguler la population féline dont l'accroissement non maîtrisé peut être source de nuisances pour les habitants et avoir des impacts néfastes sur la faune. En effet, les chats chassent les rongeurs mais également les oiseaux, les reptiles et les invertébrés.

Fin 2024, la Ville a été lauréate d'un appel à projet du ministère de l'Agriculture. Ce dispositif a ainsi permis de stériliser 90 chats supplémentaires, portant à 150 le total des stérilisations de chats errants en 2025.

INFOS CLÉS

2024 : **59** chats stérilisés

2025 : **150** chats stérilisés

Protection contre le risque d'inondation

Le système d'endiguement de Vaulx-en-Velin est composé de plusieurs digues : digues des Eaux Bleues, du Fontanil, autoroutières A42 et A46, Duclos, de l'Epi, Saint-Jean.

La Métropole renforce le système d'endiguement afin de **garantir une protection des Vaudaises et Vaudais contre les risques liés aux crues bi-centennales** (Q200, 1 risque sur 200 que ce niveau de débit de crues arrive chaque année) à échéance 2028. Actuellement, les habitants sont **protégés contre les crues courantes, dites trentennales** (Q30).

Plusieurs digues vont être rehaussées (digues des Eaux Bleues et du Fontanil) ou entièrement restaurées (digue Saint-Jean).



En 2025, les études se sont concentrées sur la digue Saint-Jean, dont une partie est sur le territoire communal et sur la problématique de découverte de la Rize (section actuellement busée sous la Zone Industrielle).

Cette ouverture facilitera la circulation de l'eau en cas de crue et permettra d'envisager une restauration du milieu aquatique de ce cours d'eau.

INFOS CLÉS

Protection actuelle : **Q30**

Objectif 2028 : protection **Q200**

Défi 11 : Sensibiliser les Vaudaises et Vaudais aux enjeux de la transition écologique



En 2025, la Ville a continué à piloter et à participer à des événements pour sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques, à la protection de l'environnement ou au développement de la Nature en Ville.

Portés par le service environnement, **le marché aux plantes et la programmation d'animations « Nature en ville »** invitent en particulier les Vaudaises et Vaudais à être attentifs à la présence de la nature et à prendre soin de leur environnement.

Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques

En mai 2025, une réunion d'information et de débat s'est tenue sur les enjeux de la pollution de l'air et son impact sur la santé humaine à la salle Victor Jara. Cette séance d'info-débat, initiée par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon, avait pour objectif d'améliorer la compréhension des politiques publiques de la Métropole en faveur de la lutte contre la pollution de l'air, ainsi que d'échanger avec les habitants et toute personne ou tout organisme intéressé et/ou concerné par le sujet. Étaient également présents des experts de ATMO AURA et du Centre Léon Bérard (CLB)

En juin 2025, les habitants ont pu rencontrer l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et SOLIHA dans le cadre du Climatour, organisé au Mas du Taureau. Cette journée avait pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux du réchauffement climatique. L'ALEC proposait des animations pour mieux comprendre les causes et les impacts du changement climatique, à travers des activités ludiques comme la fabrication de « tawashis » (éponges zéro déchet) ou de lingettes réutilisables.



Les habitants ont également pu rencontrer les équipes de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) qui prodigue des conseils afin de repenser son logement pour un quotidien adapté : aménagement, objets innovants, accompagnement, financements et aides.

Animations Nature en Ville

Tout au long de l'année, l'animatrice « Nature en ville » du service Environnement déploie un programme de sensibilisation à la nature et à la préservation de la biodiversité à destination des publics scolaire, périscolaire, extra-scolaire et des familles.



Animation Bibliothèque Chassine (@Claire Nicola)

Des ateliers variés sont proposés aux Vaudaises et Vaudais, comme les « carnets d'exploration ». Lors de ces balades urbaines, les enfants parcourent différents quartiers de la ville et mènent des enquêtes sur des thématiques en lien avec la biodiversité et l'environnement.

Des ateliers nature sont aussi organisés pour échanger par exemple sur la vie du sol, la microfaune, les insectes, réaliser des dessins à l'aide de plantes ou encore réaliser des compositions florales.

Enfin, des animations en lien avec la nature sont régulièrement proposées aux habitants dans le cadre d'événements comme les Journées Européennes du patrimoine, les Rendez-vous au Jardin ou encore la transhumance de la Bergerie urbaine.



Animation Bergerie Urbaine (@Claire Nicola)

INFOS CLÉS

450 participants aux animations « nature », dont :

150 élèves pour les « Carnets d'exploration »

88 enfants de l'accueil de loisirs Curie

80 participants pour les ateliers des bibliothèques

60 participants pour la transhumance

Le Marché aux plantes

Bénéficiant d'un samedi ensoleillé, la **2ème édition du Marché aux plantes de Vaulx-en-Velin** s'est déroulée cette fois dans l'espace de circulation piéton du Carré de Soie. Cette nouvelle édition réunissait **17 exposants locaux** et proposait, une grande variété de plantes pour tous les budgets et pour tous les logements.



Flower Truck (© ESAT Les Ateliers du Plantau)

De nombreux stands de sensibilisation étaient également présents, comme de l'information sur le compostage, avec les associations Pistyles et Compost'elles, ainsi qu'à la lutte contre les moustiques, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes et de Démoustication (EIRAD).

Les associations des jardins partagés de la ville étaient également représentées (Jardin de Carmagnole et Le Potager en Soie).

Au cours de cette nouvelle édition, les visiteurs ont aussi pu découvrir le **Flower Truck de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers du Plantau »** (fondation OVE), camion itinérant de vente de plantes. Ils ont pu participer à des ateliers de bouturage avec l'association Vaudaise "Graines Urbaines" ou encore rencontrer l'apiculteur installé sur le toit terrasse du centre commercial.

Cette année, deux nouveautés ont rencontré un franc succès : un **troc de plantes organisé par des membres des Conseils de quartier de Vaulx-en-Velin** et la présence d'un groupe de musique folk pour apporter une touche festive supplémentaire au marché.

Un service "brouette" a également été expérimenté avec les jeunes du centre social Grand Vire mais n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté.



Stand animation de la Ville
 (© François Fiard)

La Ville était également représentée sur le marché pour dialoguer avec les habitants. Le service environnement a ainsi présenté les actions menées sur le territoire, comme les projets en faveur d'une agriculture urbaine ou encore les ateliers Nature en Ville. La bibliothèque Chassine proposait également un stand avec des livres sur le thème de la nature.

Au cours de cet événement, le Carré de Soie a vécu sa plus forte fréquentation depuis le début d'année, devant le premier samedi des soldes, avec 24 970 entrées. L'édition 2026 est en cours de préparation et aura lieu le 25 avril 2026.

INFOS CLÉS

24 970 entrées au Carré de Soie le 5 avril 2025

17 exposants locaux

1 troc de plantes organisé par des membres des Conseils de quartier de la Ville

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux



Pendant les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire), la Ville déploie **une programmation riche d'actions de sensibilisation à l'environnement** dans le cadre de son programme d'« Éducation au Développement Durable » (EDD).

Visites des serres municipales, balades urbaines, ateliers sur les gestes citoyens, séminaire sur le jeu en extérieur... Les directions de la Petite enfance et de l'éducation de la Ville intègrent pleinement les enjeux environnementaux dans leurs missions.

Actions en direction de la petite enfance et de l'enfance

La Ville développe des actions de sensibilisation à l'environnement dès la petite enfance. Des ateliers « Potager » sont déployés dans plusieurs crèches municipales depuis 2025.

En août 2025 un séminaire s'est également déroulé sur le thème « Investir la Nature et le jeu extérieur ». L'objectif de ce séminaire était de former les agents à l'animation en extérieur à destination des tout-petits (0-3 ans). Dans la continuité du séminaire, des ateliers ont été proposés aux assistantes maternelles.

Par ailleurs, les crèches s'équipent progressivement d'aménagement extérieurs afin de favoriser le jeu en plein air.

Enfin, des actions sont menées pour limiter le gaspillage alimentaire, via l'ajustement des commandes de repas, le tri des biodéchets via les bornes de compostage de la Métropole et la mutualisation des surplus des écoles à proximité.

Programmation des temps scolaires

Sur les thèmes de la nature et du jardinage, le service des espaces verts a accompagné 12 écoles dans la conception et la gestion de leur jardin pédagogique.

14 classes ont pu participer à un séjour de type « classe verte » pour aborder les sujets liés à la faune et la flore, l'eau, le paysage, l'orientation.

Enfin, des classes participent régulièrement à des visites des serres municipales (26 classes sur l'année 2025) et le service environnement organise régulièrement des animations sur le temps scolaire, comme « Carnets d'exploration ».

Programmation des temps extrascolaires

La sensibilisation à la préservation de la nature et aux gestes citoyens est intégrée aux programmes d'animations, en lien avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Par exemple, le programme d'animations des vacances d'automne 2025 de l'accueil de loisirs Les 5 continents avait pour thème les saisons et la nature. Dans ce cadre, les enfants ont pu bénéficier de l'installation d'une mini-ferme et d'ateliers autour du jardin proposés par l'animatrice « nature en ville ».

Le programme estival d'activités et de loisirs "Activ'été" comprend également des ateliers de sensibilisation à l'environnement, en partenariat avec des associations locales comme EbuliScience, Graines Urbaines, le Valdocco ou encore Le Cœur du Mas Cuisine.

Focus sur le Défi Class'Énergie avec l'ALEC de la Métropole de Lyon



Les objectifs de ce Défi sont de favoriser la baisse des consommations dans les groupes scolaires par une sensibilisation des élèves aux écogestes et d'accompagner les rénovations des écoles et les projets pédagogiques menés autour du développement durable.

Destiné aux élèves de CM1 et CM2, le Défi Class'Énergie permet chaque année à des classes Vaudaises de bénéficier de l'appui d'associations spécialisées (ALEC, Hespul et Oïkos). L'action est pilotée par l'ALEC de la Métropole de Lyon, avec l'aval de l'Éducation Nationale. Un nombre de places limité est disponible chaque année scolaire. Trois classes de l'école Katherine Johnson ont participé à l'édition 2024-2025 et trois classes des écoles Chat Perché et Youri Gagarine participent actuellement à l'édition 2025-2026.



Cérémonie de clôture du défi
 au centre Culturel Charlie Chaplin – Mai 25

En mai 2025, la Ville a également accueilli au centre culturel Charlie Chaplin l'événement de clôture du défi.

Cet événement a réuni **plus de 380 élèves issus des classes participantes de la Métropole.**

INFOS CLÉS

2024-2025 : 6 projets d'Éducation au Développement Durable

14 classes ayant participé à un séjour environnement

+ 1000 élèves touchés par les programmations

2024-25 / 2025-26 : 6 classes inscrites dans le Défi Class'énergie

Le retour de la nature dans les cours d'écoles

La cour de l'école Federico Garcia Lorca a fait l'objet d'un **important projet de renaturation** (végétalisation de la cour) mené entre l'été 2024 et le printemps 2025, à la suite d'une concertation avec les enseignants, les enfants et les parents d'élèves.

Ce projet vise à repenser les usages de la cour tout en répondant aux enjeux environnementaux et de bien-être des enfants.

Les travaux ont permis la désimperméabilisation des sols, réduisant ainsi la surface imperméable des cours élémentaires de 800 m².



Plantation printemps 2025 école Lorca (© Claire Nicola)

L'aménagement comprend désormais :

- 120 m² d'aire de jeux en plaquette végétale,
- 80 m² de sablé perméable dans les zones d'assises,
- 600 m² de plantations réparties entre 180 arbustes, 302 vivaces, 62 plantes officinales, 15 plantes grimpantes et 24 graminées.

L'ensemble des végétaux a été planté par les élèves, accompagnés par les services espaces verts et environnement, renforçant ainsi la dimension pédagogique et participative du projet. De plus, 25 arbres sont venus agrémente les cours, offrant davantage d'ombre et contribuant à la réduction des îlots de chaleur.

INFOS CLÉS

25 arbres

180 arbustes plantés

800 m² de sols désimperméabilisés

420 000 € investis

Une restauration scolaire économe, écologique et solidaire

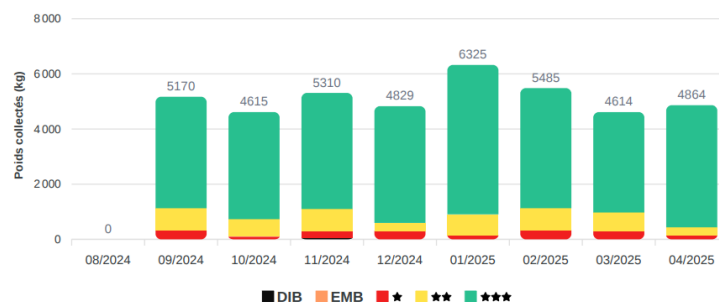
La Ville assure quotidiennement la **restauration scolaire des enfants de la commune**, ce qui correspond à **411 282 repas servis en 2025, représentant un budget de 1 602 800 euros**.

La cuisine centrale du prestataire API, en charge de la restauration depuis 2024, est située sur la commune de Jonage dans une démarche de valoriser des emplois locaux et des circuits-courts.

Une attention particulière a été donnée dans l'établissement du marché pour respecter la qualité des aliments utilisés en lien avec la loi EGAlim. Le prestataire s'engage à réduire le gaspillage à la source dans ses processus de production. Une « Commission des menus » se réunit toutes les 8 semaines avec une diététicienne d'API, des parents d'élèves et des techniciens de la Ville pour s'assurer du respect des cahiers des charges et échanger sur les retours de terrain constatés au contact des élèves.

Cette démarche permet un contrôle et un suivi de la qualité nutritionnelle et environnementale des menus tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'amélioration de la qualité des aliments et l'augmentation de la part d'enfant mangeant à la cantine n'a pas fait l'objet de hausse du prix du repas pour les parents d'élèves.

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe également par la collecte et le suivi quantitatif des déchets collectés, couplés à des actions de sensibilisation des élèves. Les déchets alimentaires sont collectés dans 17 des 19 restaurants scolaires gérés par la Ville. Ils sont ensuite valorisés par l'entreprise Les Alchimistes qui les transforme en compost réutilisé par les agriculteurs de la région. Les deux restaurants des écoles Pablo Neruda et Anton Makarenko compostent localement leurs déchets.



Suivi de la quantité et de la qualité du tri des biodéchets collectés (année scolaire 2024-2025)

INFOS CLÉS

411 282 repas par an, 1,6 M€ de budget

19 restaurants scolaires, dont 17 en collecte/compostage des biodéchets et 2 en compostage sur place

46,8 tonnes de biodéchets collectés, 8,4 tonnes de compost produites

12 938 kg de CO₂e évitées (équivalent de 2 940 A/R Paris-Marseille en TGV)

Projet de création d'une cuisine centrale intercommunale

Dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, la Ville souhaite étudier la faisabilité d'une cuisine centrale inter-communale qui livrerait les repas des usagers de différents équipements municipaux (écoles maternelles et élémentaires, crèches, seniors). La Ville s'est engagée dans une phase d'étude de faisabilité de cet équipement mutualisé qui s'est poursuivi sur l'année 2024 avec le soutien d'une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) financée par la Métropole de Lyon. L'enjeu pour la Ville, notamment au niveau des écoles maternelles et élémentaires, est de continuer à progresser vers une alimentation plus qualitative et durable conformément à la loi EGAlim, et notamment de réduire le nombre de repas commandés et non consommés.

Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire



Jeunesse et Vie étudiante

La Direction Jeunesse et Vie étudiante, conjugée à son implantation au sein de la Cité Campus Assia Djebar, va permettre de rendre plus visible, lisible et accessible l'offre de services municipaux dédiée à la jeunesse.

La présence de la Structure Information Jeunesse dans ce lieu totem dédié aux jeunes renforcera sa mission d'accompagnement des 11 à 25 ans (collégiens, lycéens, jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants), ainsi que des parents et des professionnels socio-éducatifs.

Cette structure proposera un accueil libre, anonyme et de qualité, labellisé par l'État "Infos Jeunes", et continuera d'informer et d'orienter sur toutes les thématiques qui les concernent : formation, logement, métiers, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Les Conseils des Enfants et des Jeunes de Vaulx-en-Verin rejoindront également la Cité Campus Assia Djebar, renforçant ainsi sa visibilité et facilitant l'accompagnement et la coordination des initiatives portées par la jeunesse de la ville.

Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité



Accompagner la création d'activité

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, la Ville organise, en partenariat avec Vaulx-en-Verin Entreprises (VVE) et d'autres acteurs locaux, la 8e édition de Café Créa' – les rencontres de la création d'entreprise, qui s'est tenue en novembre 2025.

Cet événement permet de réunir les acteurs de la création d'activité et des porteurs de projet. **Un atelier spécifique intitulé « Bâtir une entreprise qui a du sens dans un monde qui avance » était dédié au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).** Cet atelier, animé par l'association SINGA et l'Union régionale des SCOP, visait à encourager l'engagement dans un projet entrepreneurial avec des valeurs durables et responsables.

L'ensemble des structures intervenant dans le champ de la création d'activités sont référencées dans l'édition 2025 du Guide de la Création d'Activités réalisé par la Ville.



Café Créa au Cirque Imagine
 © Laurent Cerino

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire

La Ville continue à s'engager pour faciliter les démarches des usagers, via le développement de son offre de services numériques H24 mais également de l'accessibilité physique de ses services (horaires, accessibilité aux personnes en situation de handicap...).

Elle porte également une attention particulière aux enjeux de santé, avec un contrat Local de Santé, qui formalise une stratégie pour accompagner les Vaudaises et Vaudais sur les sujets liés à la santé, y compris environnementale.

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers



La Ville poursuit sa politique de coordination en termes d'accueil des services au public en utilisant au mieux la complémentarité des différents canaux de communication que sont les guichets physiques, le téléphone et le développement des outils numériques.

Le guichet en ligne Toodego ainsi que les autres services numériques de la Ville comme le portail Famille, sont ouverts 24h/24 et viennent étendre le service offert aux usagers.

Une permanence des élus se tient tous les samedis matin à l'Hôtel de Ville. Dans ce cadre, les habitants peuvent rencontrer l' élu d'astreinte, sans rendez-vous, sur le sujet de leur choix. Un suivi des rendez-vous est organisé pour que chaque usager puisse connaître la suite de ses demandes.

Dans le même temps, **l'accueil général ainsi que le service État-Civil Population sont désormais ouverts les mardis jusqu'à 19h ainsi que les jeudis sur le temps de midi**, offrant ainsi aux usagers de nouveaux créneaux pour effectuer leurs démarches en complément de ceux déjà proposés par la mairie annexe.

Depuis de nombreuses années, la Ville travaille activement en faveur de l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap, que ce soit leur accessibilité physique (places de stationnement PMR, rampes...) ou intellectuelle (déploiement du Français Facile à Lire et à Comprendre - FALC).

Les avancées de ce travail mené, et l'état de réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), peuvent être suivis dans le rapport de la commission communale pour l'accessibilité.

Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé



Le Contrat Local de Santé 2025-2030



Signature du Contrat local de santé pour la période 2025-2030 en juillet 2025 à l'Hôtel de Ville. ©Laurent Cérino

La Ville a signé **en juillet 2025 son second Contrat Local de Santé (CLS)**. Il intègre 4 axes :

1. Accès aux droits et aux soins et attractivité des professionnels de santé ;
2. Prévention et promotion de la santé ;
3. Santé mentale ;
4. Communication (en direction des professionnels et des habitants) et participation des habitants.

Animée par la Ville, la coordination du CLS se fait en concertation avec les signataires, les habitants et les acteurs du territoire, selon les thématiques abordées.

Des objectifs liés à l'environnement sont définis, comme le fait de poursuivre et développer l'offre de jardins familiaux, favoriser l'accès à une alimentation saine et durable ou encore soutenir l'installation de maraîchers et agriculteurs en agriculture biologique dans un but de fournir les produits en local.

Dans ce contrat, la Ville affirme sa volonté de **renforcer les actions locales concertées en faveur de la santé et de l'environnement** avec quatre sujets prioritaires :

- **Les perturbateurs endocriniens** : signature d'une charte en 2024 avec la Métropole de Lyon « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », pour prévenir l'exposition de la population à ces polluants ;
- **La qualité de l'air**, avec le suivi de l'évolution des polluants atmosphériques sur le territoire dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain ;
- **Les risques liés aux inondations, aux canicules**, en lien avec le changement climatique ;
- **La pollution sonore**, via l'exposition prolongée au bruit, pouvant entraîner des troubles cardiovasculaires comme de l'hypertension, troubles du sommeil et stress.

D'autres sujets environnementaux sont également identifiés comme ayant des impacts sur la santé des Vaudaises et Vaudais comme la lutte contre l'ambrosie, le frelon asiatique, le moustique tigre ou encore les dépôts sauvages.

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie

Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous



La Ville adopte une politique volontariste en matière d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit notamment par **des propositions artistiques, culturelles ou scientifiques s'adressant aux différents publics** (enfants, familles, seniors), le développement d'actions « d'aller vers », des tarifications adaptées aux revenus de chacun, ou encore des lieux et des offres accessibles aux personnes porteuses de handicap.

Une programmation culturelle dynamique et engagée

Les équipes de la Ville s'emparent des enjeux traversés par les champs culturels et scientifiques tels que les droits culturels, la décarbonation de la culture et plus globalement des sujets sociétaux.

Des ateliers sur les sujets environnementaux sont organisés par la médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : sensibilisation au jardinage, à la nature en ville (ateliers grainothèque, constitution d'herbier), à une alimentation saine et responsable, ainsi qu'à la récupération et au recyclage en lien avec le Fablab de l'Atelier.

Des spectacles sont proposés par les services culturels et éducatifs tout au long de l'année autour de thématiques liées à l'environnement, afin de sensibiliser le public de manière ludique et artistique aux enjeux écologiques.

On notera par exemple la programmation à destination du public scolaire du concert-lecture « À vol d'oiseau » de la Chapelle harmonique. Proposé en février 2025 au centre culturel Charlie Chaplin, ce spectacle est issu d'un partenariat avec la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dans le cadre du plan d'accompagnement à la transition et à la résilience.



Planète plastique (© Laurent Cerino)

En novembre 2025, l'Atelier-Léonard-de-Vinci invitait les habitants à découvrir **le spectacle « Planète Plastique »** sur les enjeux liés aux déchets et à la pollution liée au plastique.

Ce projet a été financé dans le cadre du Plan Zéro Plastique de la Métropole de Lyon.

Les bibliothèques du territoire intègrent régulièrement dans leurs collections **des romans, bandes-dessinées, documentaires ou encore des essais en lien avec les sujets environnementaux**. Les journaux et magazines à disposition permettent aux habitants d'accéder à une information actualisée et de qualité dans ces domaines.

Les bibliothèques participent également à « **Lire pour agir** », **prix littéraire de la Maison de l'environnement** qui invite les habitants à découvrir des ouvrages récents qui questionnent notre rapport au monde et abordent des enjeux écologiques contemporains.



Le Planétarium contribue également à la diffusion des savoirs scientifiques et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En partenariat avec le CNRS, **trois conférences immersives ont été réalisées en 2025** : « L'arbre du vivant », « Alliages métalliques : quand le désordre devient une force » et « Le secret des bactéries rebelles ».

Par ailleurs, le Planétarium a développé **des rencontres immersives en lien avec les enjeux de transition écologique et d'orientation professionnelle**. En partenariat avec l'Académie Aéronautique et Spatiale AURA, un format de rencontres professionnelles a été présenté lors du salon des métiers organisé par France Travail, en décembre 2025 à EUREXPO. Ces rencontres ont permis d'aborder les implications et les débouchés professionnels liés à la décarbonation du transport aérien.

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée

Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale



La Ville s'appuie sur dix-huit instances participatives qui regroupent des membres variés : élus et agents, associations locales, professionnels, habitants etc.

Les conseils de quartier

Bien que la loi ne l'impose qu'aux communes de plus de 80 000 habitants, **Vaulx-en-Velin a choisi, dès 2014, de créer huit Conseils de quartier**. Composés de volontaires et renouvelés en 2024, ces Conseils sont des lieux d'échanges et de participation citoyenne.

Ils donnent leur avis sur toutes les questions qui touchent leur cadre de vie, contribuent à l'élaboration des politiques publiques – notamment en matière de sécurité et d'urbanisme – et sont consultés sur les grands projets dits structurants, comme le tramway T9 ou le T8.

Ils participent aussi activement à l'animation de la vie du quartier et au maintien du lien social en organisant des moments conviviaux.

Parmi ces rendez-vous, la « **Faites de la propreté** » occupe une place importante depuis plusieurs années. En mars 2025, le Conseil de quartier du Pont-des-Planches, avec le soutien de la Métropole et de la Ville, a organisé un grand nettoyage de la Rize. Cette édition s'est voulue collaborative, en associant le groupe scolaire Frédéric-Mistral, l'ENTPE, l'ENSAL, les associations du quartier comme **Au fil de la Rize**, **Surp'Rize** et les **Croqueurs de pommes**, ainsi que les clubs sportifs du quartier et les **Jardins de la Rize**. Les animateurs des ateliers Resteau'Débat ont également été invités pour raconter l'histoire de la Rize.

Grâce à l'engagement d'une quarantaine de bénévoles, **une tonne de déchets verts et près de deux tonnes d'encombrants ont été collectées lors de cette journée**. Autre initiative, organisée par le conseil de quartier : les balades nature le long de la Rize. Ces moments de découverte permettent aux petits et aux grands de mieux connaître la faune et la flore locales. Organisées dans le prolongement des travaux de renaturation de la Rize, elles ont rassemblé une vingtaine de participants cette année.



Enfin, le Conseil de la Côte-Tase-Soie et le Conseil des seniors ont, eux aussi, contribué en participant **au troc de plantes lors du marché aux plantes** organisé par la Ville en avril 2025 au centre commercial Carré de Soie.

La commission extra-municipale Développement Durable

Cette commission a été mise en place pour **débattre et proposer des actions pour favoriser les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions liées à l'énergie et au climat** sur Vaulx-en-Velin.

Les membres de la commission ont participé à **l'organisation et à l'animation du marché aux plantes du printemps 2025**. Une réunion de retour d'expérience a également eu lieu en mai 2025.

Les membres de la commission ont également été informés et associés aux actions en lien avec les enjeux environnementaux du territoire.

Le conseil citoyen

Ce dispositif de démocratie citoyenne s'adresse à toute personne résidant, travaillant ou œuvrant dans les quartiers en politique de la ville. Il a pour fonction de constituer un espace de dialogue avec les institutions et les partenaires du projet, de contribuer aux projets en faisant valoir les expertises des habitants et acteurs du territoire, d'être une force de propositions et d'initiatives, de participer aux instances de pilotage de la politique de la ville. Il est **partie prenante de l'important renouvellement urbain prévu notamment au Mas du Taureau**. Ses membres sont issus des quartiers en politique de la ville : habitants tirés au sort, représentants de Conseils de Quartier, acteurs économiques et associatifs.

Le conseil des seniors

Sa mission est d'identifier les besoins et les aspirations spécifiques des seniors. Il imagine des projets avec les services municipaux, exprime des avis sur tous les sujets concernant la Ville et intervient dans la définition des politiques publiques. Il traite de sujets variés tels que l'habitat, la santé ou encore le lien intergénérationnel et propose des actions et projets en ce sens. Il est également partie prenante du Budget Participatif. Pour en devenir membre, il faut être âgé de 63 ans et plus. Le conseil des seniors est composé de membres volontaires issus de tous les quartiers.

Le conseil consultatif de la vie associative (CCVA)

Le Conseil Consultatif de la Vie Associative est une instance participative qui permet une plus grande implication du mouvement associatif dans l'essor de la Ville et assure une meilleure transparence de l'action publique. Il réunit des associations pour renforcer le dialogue et la coopération continue entre la Ville et les associations, et encourage les échanges et les mutualisations entre associations. Depuis 4 ans, le CCVA organise notamment un temps festif au début de l'été avec la soirée des bénévoles. Lieu de concertation, de réflexion, de soutien et de travail en commun, le CCVA permet aux associations, fortes de leur connaissance du terrain, d'apporter leur expertise à l'action municipale. Il est également partie prenante du Budget Participatif comme les conseils de quartier.

Le conseil consultatif des représentants de parents d'élèves (CCRPE) et le conseil consultatif des parents de la petite enfance

Le Conseil Consultatif des Représentants de parents d'élèves est devenu un lieu d'échange, de construction et de débats privilégiés sur la commune. Il permet ainsi à la municipalité de disposer d'un espace de dialogue et d'échanges directs avec les parents 4 à 5 fois dans l'année. Il a également permis de mettre les parents en réseaux et de créer des synergies nouvelles en lien avec la municipalité. Le CCRPE est repéré, attendu et débat de nombreux sujets relatifs à la politique éducative communale. De la même manière, les parents d'enfants inscrits dans les crèches communales peuvent s'impliquer via le Conseil Consultatif des Parents de la Petite Enfance pour participer aux temps d'échange avec les élus et professionnels.

La commission communale d'accessibilité

Crée en 2017, la Commission Communale d'Accessibilité a pour mission d'identifier les besoins des personnes en situation de handicap et de veiller à leur prise en compte dans les actions menées par la Ville. Elle intervient notamment sur les projets de travaux d'accessibilité, mais aussi plus largement sur l'amélioration de l'accès aux loisirs, au sport et à la culture. **Le cinquième rapport d'accessibilité, qui recense les actions et initiatives déployées sur le territoire au cours des années 2024 et 2025, sera publié en 2026.** L'assemblée plénière, réunie en avril 2025, a rappelé que la mise en accessibilité de la Ville ne se limite pas à l'aménagement des espaces physiques, mais s'inscrit dans une démarche globale d'inclusion, d'équité et de participation citoyenne.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

La Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est composée d'actions réparties selon les thématiques des groupes de travail du CLSPD, réparties en fiches actions et mobilisent efficacement les partenaires. Elle s'articule autour de 17 fiches actions réparties au sein de 5 groupes de travail correspondant aux axes prioritaires, dont un groupe dédié au suivi individualisé. La commission habitants est l'interface entre les habitants et le CLSPD dans une démarche de concertation mais aussi de participation aux fiches actions des autres groupes de travail.

Le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le Contrat Local de Santé mobilise les habitants, les professionnels et institutions en lien avec la santé sur le territoire. La concertation avec les habitants a été renforcée dans le processus de révision actuel pour la définition des actions, notamment en allant présenter la démarche auprès des Conseils de Quartier. Cette participation est maintenue sur la durée du CLS pour la mise en place des actions et le suivi. La Ville anime également le Conseil Local de Santé Mentale avec des partenaires locaux pour agir plus spécifiquement sur les troubles associés.

Le Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ)

La nouvelle plénière du conseil des enfants et des jeunes s'est déroulée en octobre 2025. Cette plénière a été l'occasion de présenter les futurs projets du conseil sur 2025-2026. Les jeunes ont fait part de leur nouvelle initiative : le projet « Écologie » porté par les 8-11 ans. L'objectif est de déployer des actions de sensibilisation des enfants, des jeunes et des habitants à la propreté dans la ville. En 2026 est envisagé un temps fort sur le sujet, avec un projet de marche de nettoyage intergénérationnelle sur la ville.



Plénière du Conseil des enfants et des jeunes
 Octobre 2025 (© Emmanuel Foudrot)

Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie



Le budget participatif

En 2024, onze projets ont été votés et retenus par les 8 conseils de quartier, le conseil des seniors et le conseil consultatif de la vie associative dans le cadre du budget participatif.

Chaque quartier a vu un projet élu sur son territoire. Ces projets sont d'ores et déjà en cours de réalisation, avec des travaux qui ont pu commencer en 2025.

- **Parcours sportif - Parc Elsa Triolet.** Démarrage des travaux en novembre, projet en cours ;
- **Aire de fitness- Parc de la Paix et de la Liberté.** Démarrage des travaux en novembre, projet livré ;
- **Aménagement - Parc Mitterrand et Mandela.** Démarrage des travaux en novembre, projet en cours ;
- **Aire de fitness - Place Roger.** Démarrage des travaux en décembre, implantation à venir ;
- **Aire de jeux (cage de foot, table de pique-nique) - quartier des Grolières.** Matériel commandé, travaux prévus au printemps 2026 ;
- **Aire de jeux - Esplanade Tase.** En attente de la validation du choix des jeux, travaux prévus au 1er trimestre 2026 ;
- **Bancs dans la ville.** Choix des bancs effectué, quelques emplacements à définir. Pose prévue au 1er trimestre 2026 ;
- **Aire de jeux inclusive – Ecoin.** Choix des jeux effectué. Travaux prévus au 1er trimestre 2026 ;
- **Illumination de la sculpture du Cardon.** Aménagement de la place, réflexion en cours, système d'éclairage spécifique commandé. Travaux prévus en février 2026 ;
- **Terrain de pétanque et bancs - Place Toni Morrison.** Projet livré en juillet 2025 ;
- **Aménagement d'une aire de jeu intergénérationnelle – secteur Dumas Genas.** Réflexion en cours avec les parties prenantes sur la gestion future de ce projet ;

INFOS CLÉS

350 000 € investis

11 projets retenus

2 projets livrés

Défi Fleuri « FleuriCiVaulx »

Le Défi Fleuri est un rendez-vous connu des Vaudaises et Vaudais. Comme les années précédentes, le défi 2025 s'est déroulé en deux volets :

- **Sur le territoire de la Ville** : sur des sites visibles de l'espace public (balcons, jardinières, terrains individuels, jardins collectifs) qui font l'objet d'un passage et d'un vote du jury ;
- **Sur le réseau social Facebook**, qui met en valeur une photo et un texte pour chacun des participants volontaires.

Cette action témoigne de la volonté des Vaudaises et Vaudais d'embellir leur ville et de pratiquer un jardinage écologique avec une forte participation chaque année.

L'ensemble des participants se sont retrouvés à l'Hôtel de Ville en novembre 2025 pour la remise des prix et des lots de participation.



Jardin de Mandon (© Claire Nicola)

INFOS CLÉS

66 participations en 2025

45 sites fleuris (balcons, jardins)

Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination



En 2025, la Ville de Vaulx-en-Velin a poursuivi la mise en œuvre de **son Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**, signé en 2014 et actualisé en 2023.

Le soutien humain, matériel et financier apporté aux associations locales et nationales engagées sur ces enjeux est resté une priorité. **Dix associations partenaires ont renouvelé leur engagement aux côtés de la Ville** à travers une convention spécifique. Par ailleurs, une vingtaine de projets portés par des petites associations ont été financés dans le cadre de l'appel à projets. L'ensemble des 7 axes du Plan de lutte a ainsi pu être représenté.

L'année 2025 a également été marquée par une forte mobilisation des Vaudaises et Vaudais lors des événements municipaux et associatifs. En effet, les habitants ont répondu présents aux temps forts annuels (Mois de Mars, Festival Arta Sacra, Semaine de l'Égalité, commémorations) ainsi qu'aux nombreux événements organisés par les structures locales.

En décembre 2025, **une nouvelle édition de la Journée internationale des personnes handicapées** a mobilisé de nombreux partenaires et habitants de la Ville.

Durant cet événement, des actions de sensibilisation, des ateliers participatifs et des temps culturels, destinés à tous les publics et à tous les âges, ont été proposés. Ces actions contribuent à faire évoluer les mentalités en réduisant les préjugés, les peurs et les stéréotypes liés au handicap. Elles permettent à chacun — élus, agents, habitants, commerçants et jeunes — de mieux comprendre la diversité des situations de handicap et de mieux prendre en compte les besoins des personnes concernées.

Enfin, la Ville a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès de ses agents et agentes, en proposant plusieurs temps d'échange et de sensibilisation animés par des intervenants professionnels ou des temps conviviaux comme la course solidaire : Courir POUR ELLES.



Sensibilisation des agent.es - 2025 (© Marie Conrozier)

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville

Dans une perspective d'exemplarité, la Ville a pour objectif de réduire son impact environnemental. Pour cela, elle adopte une stratégie basée sur deux outils structurants : **le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).**

Ces outils permettent à la Ville de quantifier ses domaines d'émission (ex. mobilité), d'identifier les postes les plus émetteurs (ex. achat public) et de prioriser et mettre en œuvre un plan d'actions concrètes déployées sur le territoire en faveur de l'environnement.

A cette fin, la Ville continue à travailler sur l'évolution nécessaire du fonctionnement des services (notamment en termes de mobilité et d'énergie), la prise en compte des critères environnementaux dans les marchés publics ou encore la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Défi 21 : Piloter le Plan Climat Énergie Territorial



Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre et dans la perspective d'actualiser son PCET, la Ville a réalisé un état des lieux des actions définies dans le plan existant. Comme ce rapport développement durable le montre, la Ville continue donc d'avancer sur les axes identifiés dans son plan initial :

- Renforcement du suivi et du pilotage des consommations énergétiques ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Optimisation de l'éclairage public ;
- Renouvellement du parc automobile ;
- Promotion du vélo ;
- Promotion des transports en commun et du covoiturage ;
- Commande publique durable ;
- Alimentation durable et réduction du gaspillage alimentaire ;
- Réduction et tri des déchets ;
- Sensibilisation et formation des agents ;
- Sensibilisation des usagers des équipements ;
- Communication.

En 2017, la Ville avait engagé de façon volontaire un bilan de ses Émissions de Gaz à Effet de Serre. En 2025, la Ville a poursuivi cette démarche avec la réalisation d'un nouveau Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) à partir des données 2024 de la collectivité.

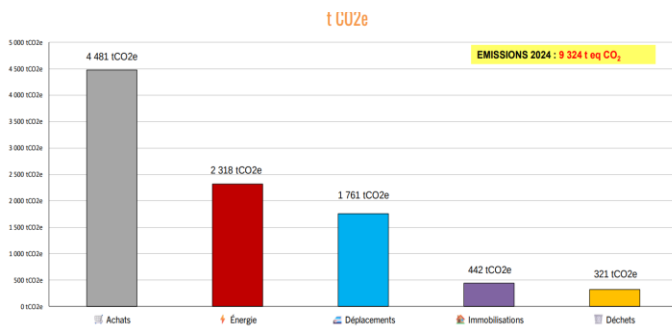
Outil stratégique essentiel pour mesurer, comprendre et réduire l'empreinte carbone des organisations, le BEGES est désormais une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Cette nouvelle édition du BEGES débouchera sur une actualisation des actions du PCET.

Le BEGES : une dynamique de progrès pour réduire l'empreinte carbone de la Ville

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2024 confirme la dynamique engagée par la Ville en matière de transition énergétique et climatique. **Malgré un patrimoine bâti qui augmente (+12000 m²) et une population (+6000 habitants) en hausse, les émissions globales restent stables (9 324 tCO₂e).** Plusieurs domaines montrent des avancées significatives, comme l'énergie, les déplacements et les déchets.

Analyse des Emissions de GES par catégorie en 2024

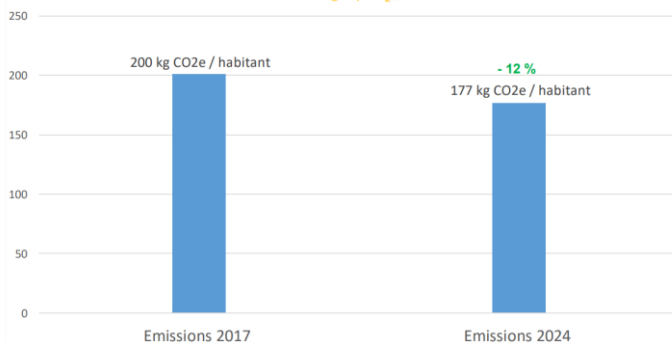


Les émissions liées à l'énergie connaissent **une baisse remarquable de 20 % par rapport à 2017**, résultat direct des rénovations thermiques menées sur de nombreux équipements, du développement du photovoltaïque et du raccordement croissant des bâtiments au réseau de chaleur urbain.

Les émissions liées aux déplacements professionnels et domicile-travail diminuent également de 11 %, prouvant l'efficacité des actions menées en faveur des mobilités durables.

Les émissions liées aux déchets, quant à elles, affichent une réduction de 17 %, portée par l'amélioration du tri.

Emissions de GES pondérées de la démographie - Ville de Vaulx-en-Velin



Le BEGES met en lumière l'impact positif des politiques publiques locales : sobriété énergétique, investissements dans les énergies renouvelables, modernisation des bâtiments et optimisation des usages. Ces résultats renforcent la trajectoire climatique de la Ville et confortent les choix stratégiques du Plan Climat Énergie Territorial. Ils démontrent que **les efforts engagés produisent déjà des effets positifs, mesurables et encourageants.**



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité sont de 9324 tonnes de CO₂e en 2024, avec une diminution de 12 % par rapport à 2017 des émissions de CO₂e émises par habitant.

On notera en particulier une diminution de 20 % des émissions énergétiques et de 23 % des émissions par m² grâce à l'amélioration de la performance des bâtiments depuis 2017. Les émissions de GES liées aux déchets sont également en diminution de 17 %.

Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services



Réduire et trier les déchets

L'administration veille à réduire ses consommations de fournitures et la production de déchets, notamment papier dans le fonctionnement des services.

Les procédures d'utilisation d'I-parapheurs, la réduction des impressions et la centralisation de la gestion des imprimantes continuent de faire diminuer l'usage du papier et donc les déchets générés :

- Le nombre de pages imprimées pour les supports de communication a **diminué de plus de 15 %** ;
- Environ 10 %, soit plus 100 000 pages, ont été économisés à l'impression dans les bureaux ;
- Les imprimantes sont paramétrées pour que les impressions soient réalisées par défaut en noir et blanc et en recto-verso.

L'arrivée des bornes de compost « Dalim » mises à disposition par la Métropole a amorcé la réflexion sur la collecte des biodéchets dans les espaces partagés des services administratifs.

Le volume de déchets est trop faible pour envisager une collecte par un prestataire dédié et est compatible avec les conditions d'utilisation de ces bornes. Certains services ont déjà mis en place la démarche spontanément en interne, l'objectif est de réfléchir à une généralisation de cette collecte.



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité liées aux déchets ont diminué de 17 % entre 2017 et 2024. Toutefois, il ne s'agit pas d'un levier d'action prioritaire, les déchets ne représentant que 3,44 % des émissions totales de la collectivité en 2024 (contre 48 % pour les achats).

Décarboner les mobilités en promouvant les modes doux et une flotte de véhicules propres

Les efforts en matière de décarbonation des mobilités se poursuivent, aussi bien pour les déplacements domicile-travail que les déplacements professionnels des agents :

- **Le forfait mobilités durables à 300€ pour les agents** se déplaçant à vélo ou en covoiturage ;
- **Le remboursement de 75 % de l'abonnement de transport en commun** ;
- **L'inscription à l'initiative « Objectif Employeur Pro-Vélo »** qui offre un cadre et des co-financements pour développer des infrastructures et des activités de formation/sensibilisation à la pratique du vélo ; la Ville a ainsi engagé des actions comme l'installation d'une borne d'autoréparation dans le local vélo, l'organisation de formations à la « pratique du vélo au quotidien » et d'un atelier de révision de vélo ;
- **La réalisation d'une enquête mobilité** menée afin d'informer les agents des dispositifs d'aides existants, du développement des projets de transports en commun et des nouveaux aménagements cyclables ; Acquisition d'un nouveau véhicule électrique comme véhicule d'astreinte, soit près d'une vingtaine de véhicules électriques sur les 130 composant la flotte ;
- **Participation de la Ville à la 15^e édition du Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes**, une journée conviviale qui donne l'occasion aux agents de tester de nouveaux modes de déplacement pour venir au travail.



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre que, bien qu'en diminution (- 9,2 % entre 2017 et 2024), les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements domicile-travail restent un poste fortement émetteur de la Ville.

Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics

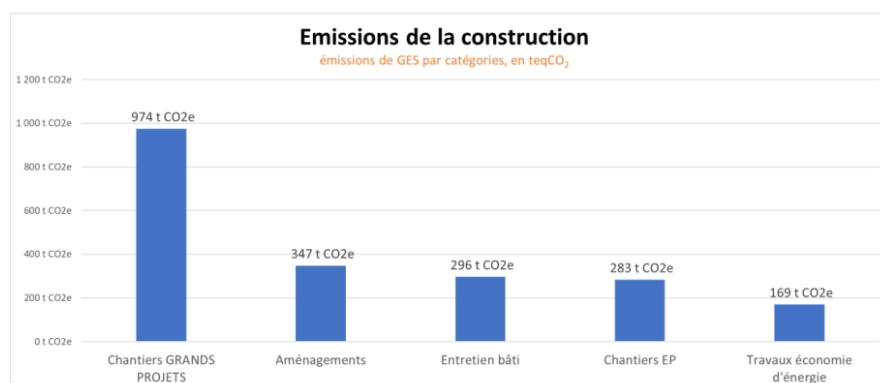


La Ville déploie une stratégie d'achat durable en utilisant **l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics**.

La Ville favorise également le développement d'opérations mobilisant de l'insertion : marchés avec un objet ciblé (marché d'insertion) ou réservés à des prestataires spécifiques (entreprises adaptées).

Le bilan BEGES 2024 invite à développer davantage et de façon prioritaire ces actions. En effet, **les achats restent le poste le plus émetteur de la collectivité puisqu'ils représentent à eux seuls 48 % des émissions de GES** et sont en augmentation de 23 % par rapport à 2017. Parmi ces achats, les postes les plus émetteurs sont la construction, les services (ex. prestations, nettoyage et entretien des locaux, charges de copropriété), la maintenance et l'alimentation (ex. restauration scolaire).

Cette évolution peut être expliquée et pondérée par la hausse du nombre d'habitants entre 2017 et 2024, ainsi que la période qui présente une plus forte activité de construction de la Ville.



En effet, les émissions liées aux achats sont majoritairement dues aux achats de matériaux de construction (2069 t CO₂e).

Or ces matériaux ont été utilisés en priorité dans le cadre des grands projets (47% des émissions des achats pour la construction), comme l'école René-Beauverie, la piscine Jean Gelet ou de l'Atelier Léonard-de-Vinci.



Le bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2025 sur les émissions 2024 de la Ville montre que les émissions liées aux achats constituent le premier levier de décarbonation, concentrant 48 % des émissions de la commune. Etant donné l'impact majeur des matériaux de construction dans ce bilan, l'intégration de critères carbone aux chantiers (notamment dans la sélection des matériaux) pourrait avoir un impact décisif sur l'évolution des émissions de GES de la Ville.

Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes



Chaque année la Ville produit un rapport portant sur la situation en termes d'égalité femmes - hommes, dans la collectivité et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ce rapport s'inscrit lui-même dans la dynamique du plan d'action à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui répertorie les initiatives intra et extra-municipales.

Le personnel municipal se compose en 2024 de 65,49 % de femmes et de 34,51 % d'hommes. Le travail engagé depuis quelques années par la collectivité permet d'observer, dans certaines filières, des dynamiques positives de mixité dans les effectifs.

De manière globale, **la rémunération des agentes et agents municipaux a augmenté dans les dernières années, au travers de la revalorisation du point d'indice ainsi que de la mise en place du RIFSEEP au mois de décembre 2024.** Dans les objectifs et la méthode du RIFSEEP, la question de l'égalité professionnelle était centrale : un enjeu fixé par la collectivité était celui de rééquilibrer la rémunération entre les filières, dans un sens de réduction des inégalités de genre. La collectivité mène une action volontariste sur ce point, notamment **au travers des avancements de grade et des promotions internes, avec 48 femmes et 28 hommes promus en 2024.**



La Ville continue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes lors **de temps forts dédiés chaque année, en mars, autour de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) et à l'automne lors de la « Semaine de l'Égalité. »**

Elle organise régulièrement des actions (conférences, sensibilisations, ateliers, etc.), soutient les actions associatives et met en œuvre une politique interne volontariste.